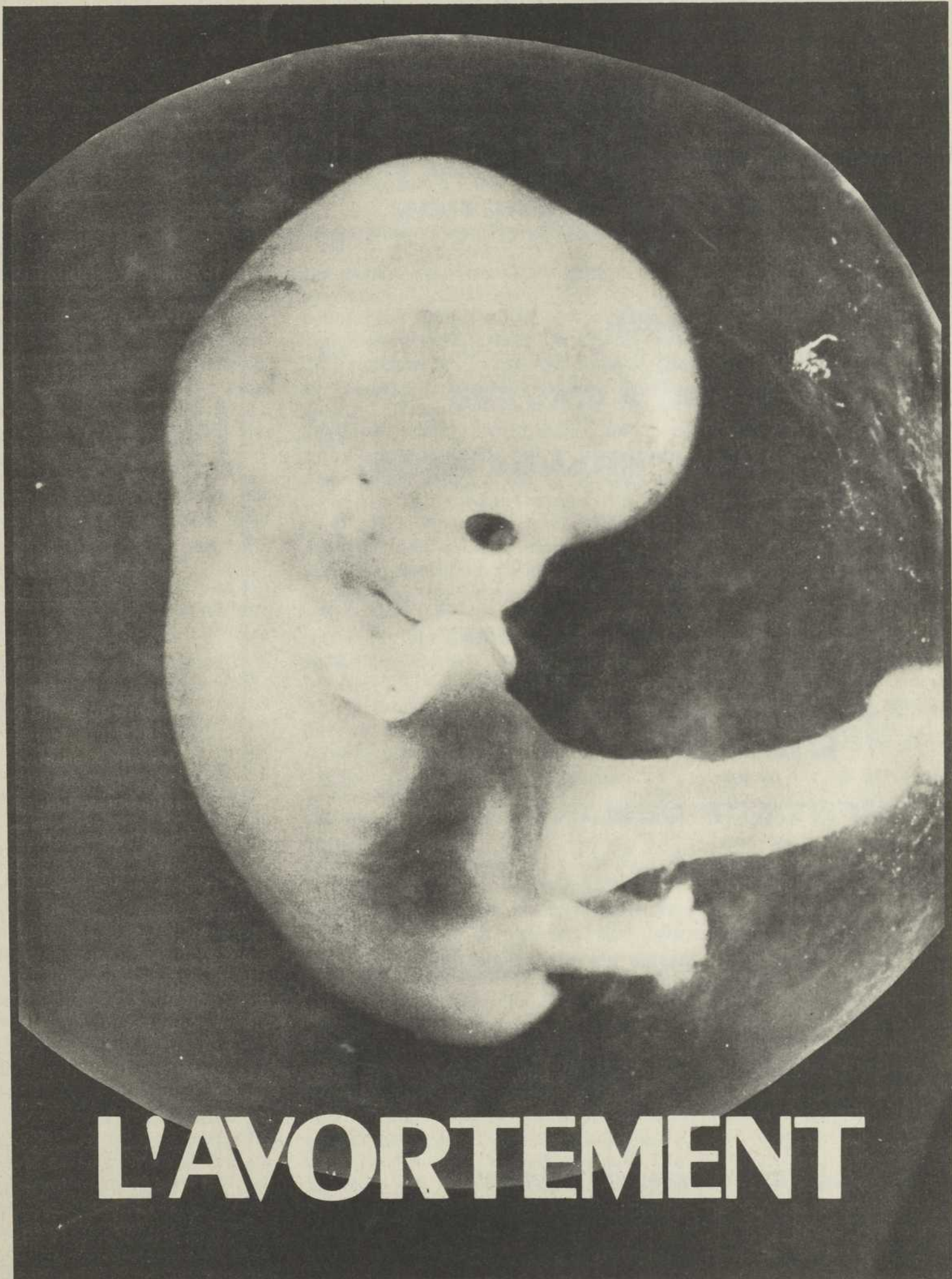


PER
M-154

Maintenant



L'AVORTEMENT

75 cents

numéro 104

mars 1971

sommaire

LE NOUVEAU COMITÉ DE RÉDACTION

Vincent Harvey 67

SIGNES DU MOIS

- **BRÛLEZ LES LIVRES!**
Claude Saint-Laurent 68
- **D'UNE "FORMULE" À L'AUTRE**
Jacques-Yvan Morin 70
- **LE RETOUR DE LA "GRANDE PEUR QUÉBÉCOISÉE"**
Serge Carlos 71
- **L'ÉLECTION DE CHAMBLY**
Robert Boily 72
- **DUPLESSIS AU MOINS SAVAIT**
Michel Bourdon 73

POUR DÉNOUER LA CRISE DU LANGAGE RELIGIEUX

Fernand Dumont 74

L'AVORTEMENT SUR DEMANDE?

Vincent Harvey 77

CE QUE JE CROIS

Hélène Pelletier-Baillargeon 81

LES PROCÈS "DITS" POLITIQUES AU QUÉBEC

D. Latouche, F.R. Scott, J. Bellemare 84

QUAND LE FRANÇAIS NE SERT PLUS À GRAND-CHOSE

Jules Tessier 89

KAMOURASKA, DE ANNE HÉBERT

Richard Gay 94

LA DÉROUTE DE L'ESPOIR

Pierre Vadeboncoeur 96

mars 1971
Numéro 104

Maintenant

Mensuel publié par LES EDITIONS MAINTENANT INC.

DIRECTEUR
Vincent Harvey

ADJOINTS A LA DIRECTION
Hélène Pelletier-Baillargeon, Richard Gay

COORDONNATEUR DE LA REDACTION
Yves Gosselin

SECRETAIRE DE REDACTION
Laurent Dupont

COMITE DE REDACTION
Robert Boily, Serge Carlos, Fernand Dumont, Jacques Grand'Maison, Pierre Harvey, Jacques-Yvan Morin, Guy Rocher, Claude Saint-Laurent, Pierre Vadeboncoeur.

CONCEPTION VISUELLE:
Lise Nantel

IMPRESSION:
Imprimerie Montréal Offset

DISTRIBUTION:
Les Messageries Dynamiques Inc.,
9820 rue Jeanne-Mance, Montréal.
(514) 384-6401.

CONDITIONS D'ABONNEMENT:
Abonnement d'un an \$ 7.00
Abonnement d'étudiant \$ 5.00
Abonnement de soutien \$10.00

N.B. Les abonnements ne sont enregistrés qu'au reçu du versement.

2715 Chemin Côte Ste-Catherine,
Montréal 250, P.Q. — (514) 739-2758

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 1419

PER
M-154
S

UN NOUVEAU COMITÉ DE RÉDACTION

Quand il reçoit sa revue, le lecteur prend rarement le temps de regarder la cartouche, ce petit carré, toujours à la même place, qui contient les noms des membres de la direction, du comité de rédaction, des divers responsables de la fabrication ainsi que les formalités légales obligatoires.

Sous l'étiquette comité de rédaction, MAINTENANT a longtemps mis les noms de ses collaborateurs les plus réguliers. Ce n'était pas toutefois un véritable comité de rédaction, puisque ces auteurs ne contribuaient pas de façon directe et statutaire à l'élaboration du contenu de la revue. Le nouveau comité de rédaction, qui vient d'être mis sur pied, a des responsabilités beaucoup mieux définies... et aussi plus lourdes. Ses membres font vraiment partie de l'équipe de la revue et prennent celle-ci en charge dans une formule de collégialité qui se précisera à l'expérience.

Dans le monde d'aujourd'hui, au Québec comme ailleurs, les problèmes deviennent de plus en plus complexes. Il faut les analyser à la lumière de la multidisciplinarité, si l'on veut les bien poser et suggérer des solutions valables.

C'est un truisme de rappeler que l'homme est un individu (le vieux rêve de Rousseau hante chacun de nous) qui vit obligatoirement en société (Platon et Cicéron y ont réfléchi avant le début de notre ère); un autre truisme d'affirmer que l'individu ne s'hominise et ne se personnalise que par l'interaction de relations interpersonnelles (psychologues et sociologues nous l'ont bien démontré); une banalité de souligner que le *pain et le beurre* non

seulement permettent de gagner des élections — ne serait-ce que par des promesses idéalistes et téméraires — mais constituent le seuil de la libération de l'homme et de sa civilisation (le philosophe et théologien du 13^{ième} siècle, Thomas d'Aquin, l'avait exprimé à sa façon: l'homme ne peut être vertueux s'il n'a pas le nécessaire pour vivre dignement). Par contre, c'est une autre évidence que la parole de Jésus: *l'homme ne vit pas seulement de pain...* Cet ensemble de vérités élémentaires décrit la complexité de notre existence individuelle et collective; il forme une grille de lecture multidimensionnelle, indispensable à l'analyse des événements, à l'élaboration de solutions et de projets qui tiennent compte de toutes les composantes de l'homme québécois — s'il demeure vrai que c'est à travers le particulier que nous rejoignons *existentialement* l'universel (un autre truisme!).

Les membres de ce nouveau comité de rédaction sont bien connus de nos lecteurs et du public. Ils sont spécialistes en diverses disciplines. Par delà des options philosophiques et religieuses différentes, ils appartiennent avant tout à une famille d'esprit que MAINTENANT a toujours essayé de refléter. Que des spécialistes venant d'horizons divers se rencontrent dans un climat fraternel et échangent leurs points de vue dans un respect mutuel pour faire oeuvre commune, voilà, à mon avis, la voie de l'avenir. En tous cas, il me semble que c'est la voie la plus humaine et sûrement la plus libératrice.

Comme on m'a défendu de faire une biographie de chacun, je dois donc, en

vertu même du principe de collégialité, me contenter d'une sèche énumération par ordre alphabétique: Robert BOILY est juriste et politicologue; Serge CARLOS est un sociologue spécialisé dans les phénomènes nouveaux de la société; Fernand DUMONT est sociologue, philosophe, théologien et poète à ses heures; Jacques GRAND'MAISON est théologien et sociologue; Pierre HARVEY est un économiste dont la culture et les préoccupations débordent les équations mathématiques; Jacques-Yvan MORIN est, entre autres, un juriste spécialisé en droit constitutionnel international; Guy ROCHER est un sociologue qui a consacré quelques années de sa vie à la réforme de l'éducation; Claude SAINT-LAURENT est un psychiatre qui ne dédaigne pas la philosophie; Pierre VADEBONCOEUR est un juriste, spécialiste en syndicalisme, qui représente, en outre, la fidélité créatrice et courageuse toujours tournée vers l'avenir. Quelques autres pourront éventuellement se joindre à ce comité de rédaction déjà imposant.

Dès les prochaines livraisons, le lecteur devrait se rendre compte que la revue a pris un second souffle, grâce à cette précieuse collaboration.

VINCENT HARVEY

signes du mois

BRÛLEZ LES LIVRES!

Tenant compte du fait que *l'esprit souffle où il veut*, la succursale québécoise du Parti Libéral du Canada vient de se donner un nouveau Président, élu sans opposition et sans lutte idéologique, dans la personne de M. Jean J. Fortier.

M. Fortier est un mathématicien réputé et un homme d'affaires à qui tout réussit. Aujourd'hui PDG d'une firme cotée en bourse, S.M.A. Inc., il était autrefois professeur de maths à l'Université de Montréal. C'est à cette époque qu'il eut l'idée, heureuse et féconde qui changea bien des choses, et d'abord sa carrière personnelle: mettre les ordinateurs au service de la planification et de l'administration. De cette idée et du courage que Jean Fortier mit à la défendre, naquirent au Québec des vocations scientifiques d'un style nouveau, enquêteurs-électroniciens, planificateurs — mathématiciens, programmeurs, spécialistes en banques de données, etc. . . . tous gens de qualité que consultent à grand prix, les princes qui nous gouvernent. De plus, Jean Fortier est un gentilhomme qui a ses entrées partout, y compris dans les cercles indépendantistes où il compte beaucoup d'amis. Le Parti québécois, et les autres, ne sauraient qu'envier au Parti libéral du Canada une telle acquisition.

Cela dit, on peut se demander pourquoi M. Fortier avant même de s'asseoir dans le fauteuil présidentiel que M. Jean-Paul Lefebvre lui avait réservé au Forum libé-

ral de Québec, s'est fendu d'une déclaration de principe qui n'est rien moins qu'une mise en garde contre les *idéologues et planificateurs de tout acabit* y compris la variété libérale, *nationaliste, socialiste ou même personnaliste*.

Au Forum du Château Frontenac, M. Gérard Pelletier s'est senti un peu visé: *Je réfute la position de Jean Fortier en ceci qu'elle ne tient pas compte de cette distinction fondamentale entre le choix politique, d'une part, et les méthodes de gestion des affaires publiques d'autre part.* (La Presse, 8 février).

Quant à Jean Marchand, tous ces distinctions l'irritent. Pour le ministre de l'expansion, il y a les bons et les méchants: les méchants devraient pratiquer la modération et respecter les règles de la démocratie pendant que les bons promulguent la loi des mesures de guerre. C'est d'une haine féroce qu'il poursuit les tenants d'idéologies variées—assorties d'ailleurs selon un ordre étonnant: *La gamme va des maoïstes aux conservateurs les plus traditionnels, en passant par les trotskystes, les stalinistes, les séparatistes, les socialistes, les continentalistes, les centralisateurs (sic) et les décentralisateurs, les terroristes, etc . . .*

Ce n'est donc pas avec M. Marchand qu'on va se chicaner . . . et pour cause: ses arguments sont plus compatibles avec les combats de rue qu'avec la réflexion sur les mots et les choses.

Fini les idéologies!

D'aucuns pourraient s'étonner qu'au décours d'une crise politique où les choix fondamentaux subissent, à la fois, l'épreuve de la critique idéologique et l'ébranlement d'événements sociaux susceptibles de changer notre histoire, le nouveau président du Parti libéral nous propose de mettre fin à la réflexion théorique, de désavouer l'idéologie et de *combler plutôt par une intensification des rapports humains ou des communications*.

M. Fortier est sincère. Il ne nous renvoie pas à la cuisine manger les restes pendant qu'il bouffe les ortolans: anti-idéologique sera aussi son parti: *Le Parti libéral devrait être celui qui se distingue des autres en ce sens qu'il n'a pas d'idéologie, pas de plan d'ensemble*.

A son point de vue, l'idéologue est un simplificateur qui traite le monde comme un miroir, y cherchant sa propre image, résolu à le casser s'il ne reflète pas assez flatteusement l'idée qu'il se fait du réel. Il peut devenir sanguinaire, il se montre toujours méprisant à l'égard de ceux qui ne partagent pas sa foi. Ce dangereux personnage est aussi un aveugle car au terme de son ambitieux projet, il retrouve les problèmes tels qu'il les avait aperçus et, ce sont les autres, les non-idéologues, qui auront au jour le jour fait avancer les choses.

A la lecture de ces remarques, nul ne serait assez téméraire pour se porter à la défense de l'idéologie — à moins d'être bien assuré qu'on ne lui fera pas le truc de la culpabilité par association, rétroactive ou pas. Il est évident que M. Fortier a derrière la tête des idéologues d'un type particulier, ceux du FLO et que, ce qui le bouleverse, c'est que la pensée ne semble plus pouvoir habiter d'autre lieu que le champ clos où s'affrontent les trudeauistes et les felquistes. La pensée devrait donc se retirer et aller s'ébrouer dans une pièce où l'on n'entendra plus le bruit des manifestes, des dénonciations et des armes. C'est dans le sens de cette attitude tutélaire (et paternelle) qu'il faut lire la recommandation suivante: *Je voudrais que notre parti soit... un lieu démocratique où le citoyen peut, s'il en est besoin, se libérer de ses peurs ancestrales...*

M. Fortier, comme nous tous, a eu peur et, comme d'autres, il souhaiterait nous réunir, dans la paix et la bonne entente, au sein d'un parti bienveillant où le progrès de chacun sinon l'idée qu'il s'en fait conditionne le progrès de tout le monde. Si chacun voulait bien s'occuper de ses petites affaires — ou de ses grandes, selon le cas — et viser des buts limités, individuels, on n'aurait pas besoin de toutes ces idées qui contaminent le climat social et menacent *nos rapports humains ou nos communications!*

Les hommes en place resteraient où ils sont sans mauvaise conscience et la démocratie fleurirait, enfin.

Les idées qui troublent la démocratie au Québec, il faut le dire à M. Fortier, ne sont pas toutes antidémocratiques, elles le sont même rarement. Leur qualité troublante leur vient du fait qu'elles émanent de couches sociales jusqu'ici exclues du pouvoir démocratique. Pour les travailleurs, l'affirmation du président libéral, à savoir que la démocratie c'est le gouvernement par les hommes plutôt que par les idées, revêt un sens concret

et révolutionnaire; seulement, ce sont leurs hommes qu'ils veulent en place.

Ceux qui disent...

En attendant, les problèmes qui ont dressé les uns contre les autres, les tenants d'idéologies opposées, restent là et il faut bien les résoudre. Comment faire? Certains, les chambres de commerce par exemple, disent que l'Etat ne doit pas s'en mêler et qu'il faut laisser à l'entreprise privée le soin d'indiquer les bonnes directions. D'autres tiennent que l'Etat est le seul instrument capable de promouvoir le bien collectif et d'arbitrer les conflits d'intérêts entre le grand nombre de petits et le petit nombre de gros. Un troisième groupe récuse et les chambres de commerce et l'Etat, instrument bureaucratique de la classe bourgeoise, et exige qu'on rende le pouvoir au peuple. Pire encore, certains citoyens ne sont pas d'accord sur la définition même des problèmes: pendant que les inquiets de la civilisation des loisirs proposent l'édification de stades et de maisons d'opéra, d'autres à l'écoute de *la plainte des déshérités* soutiennent qu'il faut au contraire bâtir des maisons, des cliniques ou des écoles. Les économistes-experts se divisent eux aussi en clans séparés: ceux qui sont pour un Etat central fort et ceux qui veulent décentraliser, ceux qui veulent taxer jusqu'à l'égalité et ceux qui préfèrent détaxer afin d'activer les investissements productifs d'emplois. Et, il y a le grand nombre de chômeurs qui ne croient plus beaucoup aux experts et qui voudraient que la société leur réserve un autre rôle que celui de chômer. Bref, il y a un tas de faits, de situations et d'hommes qui sont pris dans certains rapports dynamiques où les faits modifient les hommes et les hommes les faits.

On peut penser que, quoi qu'on fasse, ces rapports seront toujours les mêmes pour les mêmes personnes: toujours les mêmes chanceux qui participent au

progrès et à la culture et toujours les mêmes malchanceux qui ne participent à rien du tout sinon à la malchance. On peut penser que ce système de rapports évolue de lui-même et qu'il suffit d'en faire une bonne comptabilité chaque année. On peut, au contraire, soutenir que le système peut être modifié dans le sens d'une transformation des rapports entre les hommes de telle sorte que l'appareil socio-politique ne consolide plus le pouvoir dans tel niveau de l'édifice social — aux étages supérieurs habituellement. Seulement chacune de ces positions est idéologique, en ce sens qu'elle se réfère à une idée, à un ensemble d'idées qui constituent un jugement sur l'homme concret québécois, pris dans un moment de sa démarche historique. Je n'en veux pour preuve que les déclarations de foi de M. Fortier qui, pour étayer sa propre position, établit dans un texte anti-idéologique, les références classiques de l'IDEOLOGIE LIBERALE: *JE CROIS INDEFECTIBLEMENT AU PROGRES ET A L'EVOLUTION COMME UNE FORCE AU CENTRE DE LA SOCIETE ET DONT NOUS NE POUVONS QUE FACILITER L'AVENEMENT.*

CLAUDE SAINT-LAURENT

D'UNE "FORMULE" À L'AUTRE: C'EST DU PAREIL AU MÊME

Voilà quinze ans que les Québécois ont fait savoir à Ottawa et aux provinces anglophones que le Québec ne constituait point *une province comme les autres*, dans le rapport remis au premier ministre Duplessis, en 1956, par la Commission Tremblay.

Depuis cette époque, les gouvernements québécois successifs, même les plus modérés, n'ont cessé de s'opposer à la tendance de l'Etat central à s'immiscer dans les domaines que le droit constitutionnel attribue aux provinces. De surcroît, ils ont revendiqué le transfert de certaines compétences exercées par le Pouvoir fédéral au profit des provinces ou, à tout le moins, du Québec. Ces revendications ont porté surtout sur la sécurité sociale, l'immigration et la politique culturelle.

La crise la plus grave...

Les doléances québécoises n'ont été écoutées que d'une oreille distraite par le Canada anglais. Aussi la situation politique n'a-t-elle cessé de s'envenimer. Dix ans après le rapport Tremblay, une autre Commission d'enquête, fédérale cette fois, en venait à la conclusion que le Canada traversait la crise la plus grave de son histoire. Cela surprit les Anglo-Canadiens, dont certains accusèrent MM. Laurendeau et Dunton d'avoir inventé cette *crise* de toutes pièces.

C'est alors que survinrent au milieu des réjouissances savamment orchestrées du centenaire de la Confédération, quelques incidents spectaculaires du style *vive le Québec libre!* Décidément, se dirent les anglophones, il se passe quelque chose au Québec. A l'instigation de l'Ontario, on se décida à ouvrir le dialogue consti-

tutionnel. Cela se passait au début de l'année 1968.

Entre-temps, certains **Canadians** astucieux avaient compris le défi du Québec. Ils le prirent au sérieux. Puisque le gouvernement québécois voulait plus de pouvoirs et que, par-dessus le marché, d'aucuns réclamaient l'usage du français dans l'ensemble du Canada, il fallait freiner ces velléités qui pourraient menacer la quiétude du pays.

La "formule Fulton-Favreau"

Dès 1964, cette volonté de freinage prit la forme d'un mode d'amendement constitutionnel dont l'effet était de soumettre toute modification importante du **British North America Act** au veto d'Ottawa et des dix provinces. Dans des circonstances qui n'ont pas encore été parfaitement élucidées, M. Jean Lesage accepta cette *formule*, baptisée *Fulton-Favreau*, et s'engagea à la faire ratifier par l'Assemblée québécoise.

Peu s'en fallut qu'il n'y réussit. Au début, l'affaire ne déclencha qu'une bagarre savante entre spécialistes, mais le premier ministre, anxieux de faire avaler la formule aux Québécois, réagit trop vivement. On prêta l'oreille. Il y eut des débats publics. Les journaux se saisirent de la chose. L'Union nationale, sentant qu'elle pouvait tirer quelque utilité politique de cette controverse, embarqua à son tour. Bref, un jour de mars 1965, M. Lesage annonça que le Québec retirait son consentement. La formule, déclara-t-il dans la lanque dont il avait appris toutes les subtilités à Ottawa, était *a dead duck*.

A l'autopsie, il apparut clairement que l'effet du mode d'amendement défunt eût été d'empêcher tout nouveau partage des compétences et, à plus forte raison, tout statut particulier ou toute évolution constitutionnelle favorable au Québec. Celui-ci respira un peu plus à l'aise, tandis que la pression continuait d'augmenter en faveur de changements profonds dans les structures politiques du pays.

"A Policy of Containment"

Inquiets du refus essuyé par la formule-carcan, les **Canadians** (et surtout les Anglo-Montréalais) décidèrent de s'occuper plus activement de la question québécoise. La seconde moitié de 1967 les avait durement éprouvés. Il fallait monter une vaste manoeuvre d'endiguement. Elle était conçue en plusieurs temps, dont nous ne retiendrons ici que ceux qui sont pertinents au mode d'amendement.

Il s'agissait donc:

1. de mettre à la tête du pays un homme plus ferme que L.B. Pearson, si possible un Canadien-Français opposé à tous ces mouvements de folie qui soulevaient le Québec; il s'en présentait justement un.
2. Il fallait installer à la barre du vaisseau québécois un partisan du fédéralisme, qui saurait le présenter comme étant *rentable*; on en dénicha un qui, par bonheur, ne faisait point preuve de trop de force de caractère.
3. Une fois ce dispositif mis en place, quoi de plus simple que d'amener les deux hommes à s'entendre sur une formule d'amendement *plus avantageuse* que la précédente?

Oui, mais...

Ainsi commença la Conférence constitutionnelle de février 1971. Tous les premiers ministres furent d'accord pour déclarer qu'il convenait d'accorder la priorité à la recherche d'une formule de modification de la Constitution. Justement, Ottawa et Québec avaient élaboré un nouveau compromis en secret, comme on l'apprit grâce à un député trop bavard. Les Québécois apprirent, à leur grand soulagement, que la règle de l'unanimité avait été abandonnée. Mais qu'allait-on leur proposer à la place? Une excellente affaire! Un triomphe pour le Québec! Le Québec aurait un droit de veto sur toute modification. Oui, mais...

Oui mais, voilà le hic. Si le Québec désire un changement, il lui faut encore obtenir, en plus de l'accord d'Ottawa, l'assentiment de l'Ontario, de deux provinces maritimes et de deux provinces de l'Ouest (sur quatre dans les deux cas). Il suffira déclarait P.-E. Trudeau au lendemain de la Conférence, de convaincre six

provinces... Voilà, n'est-ce pas, qui constitue tout au plus une formalité.

Nouvelle impasse

Heureusement, la preuve du contraire a été administrée à la Conférence même. M. Bourassa, retrouvant le sens autonomiste de ses prédécesseurs (et poussé par un ministre qui, lui, a du caractère) demande que soit reconnue la primauté de la compétence législative du Québec en matière de politique sociale. La Conférence, obligeante, déclare en français qu'elle est d'accord avec l'objectif social d'une politique globale intégrée (mais pas nécessairement avec une modification constitutionnelle). Dans la version anglaise, qu'elle comprend sans doute moins bien, elle déclare plutôt qu'elle se sent en sympathie avec l'objectif en question. On doit se convaincre qu'il s'agit d'un déblocage majeur, d'autant que M. Trudeau a révélé le lendemain aux communes qu'Ottawa n'avait aucunement l'intention de renoncer à son droit de verser de l'argent aux citoyens.

A nouveau, c'est l'impasse. M. Bourassa le sait bien. Aussi a-t-il pris soin de préciser que les deux questions ne sont pas nécessairement liées. En d'autres termes, il se pourrait qu'Ottawa ne cède pas (ou cède sur des points secondaires) en matière de politique sociale, tandis que Québec pourrait être amené, grâce à la majorité que l'on sait dans l'Assemblée, à ratifier le nouveau mode d'amendement...

A moins que les Québécois n'y voient clair d'ici trois mois, la *policy of containment* pourrait bien faire du Québec, enfin, une *province comme les autres*.

JACQUES-YVAN MORIN

LE RETOUR DE LA "GRANDE - PEUR QUÉBÉCOISÉE"

Frère Untel vous dites tout haut ce que nous, Soeurs, pensons tout bas.

(Le Devoir, 18 juillet 1960)

En date du 13 février 1971, le plus grand quotidien français d'Amérique nous faisait mesurer le chemin parcouru par le Québec depuis sa renaissance de 1960. On pouvait y lire sur neuf colonnes: **Editorialiste Untel nous vous félicitons d'être capable d'exprimer en noir sur blanc ce que tant de gens pensent tout bas.**

Comme le dit si bien ce même éditorialiste: *Toute révolution féconde consiste à retrouver des traditions... entre les solutions paniques et la rupture avec notre être historique, il y a place pour un peu de raison, un peu de respect.* (La

Presse, 13 février 1971, page A-4). Tout ceci est bien juste, bien sensé et bien dit. Mais je m'arrête là et je refuse les confidences personnelles et la mise en page qui laissent filtrer la nostalgie de la *grande-peur québécoisée*. (Les Insolences du Frère Untel, p. 66). Si notre Editorialiste veut faire place pour un peu de raison, un peu de respect et **un peu de peur**, il faudrait *prendre la peine de s'expliquer sur le sens du mot tradition*, parce que je crois qu'on ne parle pas de la même chose.

Comme le disent ses lecteurs, il a *la tête sur les épaules* notre Editorialiste, il a *l'amour de la vérité*, c'est une *âme de bonne volonté*, il marche *le front haut et l'esprit libre*. J'avais seize ans quand le

Frère Untel est arrivé, j'ai vibré à ses Insolences. C'est parce que je n'aime pas constater *la mort d'un seigneur* que je me sens poussé à dire au Frère d'antan qu'il est peut-être victime de la fatalité. En 1960, il écrivait: *C'est fatal: tyrannisé, on guette l'occasion de tyranniser; effrayé, on attend d'effrayer à son tour.* (Les Insolences, page 73).

Au début de la révolution, sinon féconde, tout au moins tranquille, le bon Frère se plaisait à expliquer, à *l'usage des jeunes générations*, des mots d'un vocabulaire oublié. Devenu Editorialiste, il a gardé cette habitude. La tâche d'un frère enseignant peut être la diffusion et l'explication du vocabulaire, celle d'un éditorialiste se joue au niveau des idées. Edito-

rialiste Untel, vous devriez mettre dans la présentation des idées autant de riqueur et de saveur que dans celle des mots.

Une de ces idées mal dégrossies se rapporte à la notion de *majorité silencieuse*. La *majorité silencieuse* pour l'Editorialiste, c'est d'une part, *ceux que l'on a littéralement cambriolés de tout ce qui était leur monde*, et d'autre part, *ceux qui sont fatigués des intellectuels en rut d'auditoire*. Ces deux expressions éclaireront la perception que l'on retrouve dans les lettres d'appui des lecteurs. F.L. de Laval écrit: *Cette majorité qui, paraît-il, selon certains, n'est qu'une "gagne de peureux, de colonisés et d'insignifiants* (La Presse, 13 février 1971, page A-5).

Les *certaines*, les *cambrioleurs*, ce sont les *intellectuels en rut d'auditoire*. Les intellectuels n'aiment pas l'Editorialiste parce qu'il fait trop peuple, le peuple aime l'Editorialiste, donc les intellectuels n'aiment pas le peuple ou la *majorité silencieuse*. Tout ça est simple, on identifie clairement les alliances et les ennemis. Mais on fait là une brillante entorse à l'histoire récente. Ce ne sont pas les intellectuels de quelqu'acabit que ce soit

qui ont inventé la *majorité silencieuse*. C'est Spiro Agnew, un bon politicien pas intellectuel pour deux cennes, qui a popularisé la notion, mettant naïvement à nu un vice important de la démocratie qu'il dirige. Dans sa bouche et chez ceux qui l'ont compris, la notion n'est pas péjorative, elle est pleine de noblesse. De cette noblesse que l'Editorialiste de chez-nous veut maintenant y mettre après avoir déformé l'expression en la présentant comme une frasque dédaigneuse des intellectuels.

Cette confusion est dangereuse. L'Editorialiste a trouvé ses ennemis, ces intellectuels chez qui il n'ose plus se montrer (il n'a aucune raison d'avoir peur de sortir en public puisqu'il fait peuple et que le peuple l'aime). Toute cette situation est bien triste à un plan personnel, mais il ne faudrait pas en faire une question nationale et en inonder les pages éditoriales de la Presse. Le danger est multiforme. Pour la nation, la confusion dresse les groupes les uns contre les autres. Pour l'Editorialiste, il y a le danger d'être promu *sauveur* comme le révèlent les lettres publiées, alors qu'il ne croit pas au *sauveur* et qu'il ne veut

probablement pas l'être. Le danger majeur est cependant d'un autre ordre. L'Editorialiste risque d'être responsable de la naissance d'une *majorité silencieuse* réelle. Ce qui n'est, somme toute, qu'un concept politique aberrant en démocratie deviendra réalité si certains éditorialistes amènent les gens à *se tourner sur le côté et à se rendormir en priant Dieu*.

Pour ma part, je ne fais *pour l'instant*, qu'un souhait, que le diagnostic du Frère Untel de 1960 ne soit plus vrai en 1971. Il ne faudrait pas qu'aujourd'hui, *au pays de Québec, on explique tout par la peur: l'ahurissement des petits, la crispation des grands*. (Les Insolences, page 85). Je me refuse à croire que le petit ahuri qui secouait sa peur en 1960, soit devenu à tout jamais un grand crispé.

SERGE CARLOS

L'ÉLECTION DE CHAMBLY

Contrairement à ce que l'on dit souvent, une élection partielle au Québec n'est pas une opération politique nulle. Chaque fois, au cours des dernières années, que les partis politiques majeurs ont voulu engager leurs forces dans une telle compétition, y poursuivre des buts précis au lieu de se contenter d'aller chercher, le plus en douce possible un semblant d'appui populaire pour un candidat ministrable, grâce au silence ou à l'inaction d'une opposition complice, la participation électorale fut élevée et l'opération électorale justifiée. Tel fut le cas dans Bagot, dans Notre-Dame de Grâce

et tel fut le cas dans Chambly. Malgré une température peu clémente, malgré, de la part du PLQ et du PQ, une stratégie qui enlevait à l'élection une dramatisation extérieure propre à favoriser la participation, les forces engagées, la nature de l'enjeu, la présence des deux véritables adversaires ont fait de cette opération électorale une véritable élection et nous montrent qu'une élection partielle pouvait au Québec jouer un rôle analogue à celui qu'elle joue en G.-B., celui d'engager publiquement le pouvoir. Toutes les élections partielles pourraient au Québec revêtir un tel caractère et cela

dépend avant tout de la volonté des partis politiques de jouer pleinement leur rôle et d'assumer tout aussi pleinement leurs responsabilités.

Véritable opposition

Ce rôle fondamental qu'une élection partielle peut revêtir, le P.Q. semble l'avoir compris et accepté. Plus que tout autre parti politique le P.Q. avait des raisons très compréhensibles de ne pas s'engager dans cette élection. Les risques étaient grands tout aussi bien pour le

parti que pour son candidat. Celui-ci notamment, un des meilleurs candidats du P.Q., devra lors de la prochaine élection générale affronter son électorat après deux défaites. Combien d'hommes au Québec qui songeaient à une carrière publique ont accepté de tels risques? Par sa présence et sa participation intense le P.Q. a réaffirmé son caractère profondément démocratique. Il demeure un des ferments démocratiques les plus importants de notre société politique. Véritable opposition au Québec, il en accepte le rôle et la responsabilité. Les résultats obtenus ont confirmé à leur tour ce rôle.

Plus que le pourcentage de voix obtenues ce qui semble significatif de ces résultats c'est que le P.Q., tout comme le PLQ, ait, en chiffres absolus, conservé autant de voix qu'à la dernière élection, compte tenu de la baisse de participation. Ce qui est significatif aussi c'est que cela se soit produit dans Chambly, après les événements d'octobre et au lendemain d'une nouvelle sortie du ministre de la propagande fédérale (ou du ministre fédéral de la propagande), M. Marchand. Les 11,800 voix de Pierre Marois valent

mieux qu'un 42 ou un 45% du vote avec une abstention de 50 ou 60%. Le maintien du P.Q. est réel. Ce parti a réussi à conserver tout aussi bien ses électeurs souverainistes que ceux pour lesquels il incarne la chance d'un renouveau politique et l'opposition la plus valable. Parallèlement à cette consolidation de l'électorat péquiste il faut voir que le groupe anglophone de Chambly n'a nullement modifié ses attitudes et ses comportements. Intéressé avant tout et presque essentiellement au PLQ et nullement à son candidat, le groupe anglophone de Chambly, et en cela il est probablement représentatif d'une bonne partie du milieu anglophone de Montréal, a conservé un comportement sans nuances, un comportement bloqué. N'est-il pas significatif à cet égard qu'au moment où le candidat péquiste est sur les rangs pour la deuxième fois, un grand nombre d'électeurs anglophones ne connaissent même pas le nom de ce candidat. Cela semble traduire un refus de continuer à se renseigner, de chercher à savoir ou comprendre. Traumatisée, cette population se fige de plus en plus dans ses attitudes. Le processus de *minorisation* de ce groupe, au plan psychologique, semble complété.

Polarisation des forces

Le fait que M. Cournoyer soit un ancien ministre de l'Union nationale et l'appui évident donné par ce parti au candidat libéral à cette élection illustrent le caractère fondamental de la situation politique au Québec: la polarisation des forces. D'un côté les partis traditionnels de plus en plus identiques, de l'autre le P.Q., opposition à un régime et à un système. C'est tout naturellement que les deux partis traditionnels se sont retrouvés unis dans Chambly comme ils l'avaient été au moment du bill 63 et la crise d'octobre pour ne pas parler d'un certain nombre de cas à l'élection d'avril 1970.

Ces divers aspects de l'élection de Chambly laissent croire à une polarisation de plus en plus forte, de plus en plus dure de la vie politique québécoise, une polarisation qui, si les conditions actuelles se maintiennent, approche le seuil de la cassure.

ROBERT BOILY

DUPLESSIS AU MOINS SAVAIT...

Or donc, le gouvernement du Québec entend continuer la construction de l'autoroute est-ouest. Même si cela crée 5,000 emplois alors que la construction de logements en créerait 17,000. Même si, dans le quartier Maisonneuve, le monstre de béton détruira 2,000 bons logements.

Même si ça n'a, de l'avis du Service d'urbanisme de la Ville de Montréal et du Service d'aménagement de la Communauté urbaine, aucun bon sens. Parce

que, d'expliquer M. Robert Bourassa, cela amènera des subventions fédérales.

Le Parti libéral du Québec nous avait promis 100,000 emplois et un fédéralisme rentable. Nous n'avons pas les emplois, et le fédéralisme en question n'est pas *rentable*, mais *bête*. Bête au point que, craignant les réactions populaires, le premier ministre du Québec annonce que les travaux de construction se poursuivent dans le sud-ouest, mais qu'il prend 3 mois pour discuter du tracé

ultérieur avec le gouvernement municipal de Montréal.

Trouvez donc, dans l'hémisphère occidental, un chef d'Etat qui claironne en substance: *Nous avons commencé une autoroute et nous entendons la continuer. Nous ne savons pas où elle va passer, mais elle passera.* Duplessis, au moins, savait d'avance où ses bouts de chemin passeraient.

MICHEL BOURDON

mensuelles

POUR DÉNOUER LA CRISE DU LANGAGE RELIGIEUX

PAR FERNAND DUMONT

Dans le numéro d'octobre de MAINTENANT j'essayais de cerner quelque peu ce qu'il est convenu d'appeler la crise du langage religieux. J'ai laissé le diagnostic en plan. Je voudrais le reprendre mais sans espérer le mener à bonne fin. Car le langage n'est pas un bloc que l'on pourrait circonscrire de toutes parts. Il est troué de place en place. C'est d'ailleurs pourquoi toute parole, si humble soit-elle, le recommence à neuf du moment qu'elle est l'écho d'une intention vraie. La crise du langage religieux se dénoue chaque fois que le chrétien témoigne d'une foi authentique.

Il n'en reste pas moins que l'Eglise, réalité collective elle aussi, est un langage. Peut-être même l'est-elle essentiellement. Cette communauté ne peut se borner à renvoyer aux paroles quotidiennes et individuelles de ses membres. Elle doit affronter son vis-à-vis, le langage de l'époque. Pour cela, elle ne peut éviter de s'interroger sur la manière dont la signification vient à notre monde. C'était justement la question que je posais pour terminer mon propos provisoire d'octobre: n'est-ce point dans un effort conjugué pour restaurer à la fois l'univers du langage humain et le sien propre que se trouve la responsabilité terrible du christianisme d'aujourd'hui.

Si cette question peut mener quelque part, elle engage à faire un détour. A s'interroger sur le destin du langage dans le monde où nous sommes. A revenir aussi sur quelques données premières, au risque de nous égarer hors du cercle des réflexions dites **religieuses**.

Le langage des mots et des choses

Les linguistes ont mis en évidence deux notions capitales. Les mots ont une **dénotation**: ils indiquent un rapport de signifiant à signifié. Le mot **père**, par exemple, renvoie à un être précis; le mot **table** désigne une chose bien identifiable. Mais les mots comportent aussi une **connotation**: ils ont des résonances qui se propagent fort loin dans l'épaisseur de

l'affectivité et des valeurs. **Père** éveille des sentiments complexes d'une filiation où s'emmêlent tant de références positives et négatives que je ne puis jamais les repérer toutes sous le mot qui pourtant en éveille l'écho en moi. Est-il besoin d'invoquer là-dessus l'autorité de la psychanalyse? Sans jamais avoir lu Freud, n'importe qui sait bien qu'un tel mot s'irradie et réveille les thèmes infinis du destin personnel. Cela est vrai aussi du mot **table**, apparemment plus circonscrit et plus prosaïque: qu'il s'agisse de la table du repas de famille ou de celle où on a noirci tant de papier et qui demeure, comme l'établi du menuisier, fidèle compagne. La connotation empêche en quelque sorte les mots d'être de simples outils; elle leur interdit de lier d'une manière strictement déterminée signifiants et signifiés.

Ainsi, la distance est parfois très grande entre le sens diffus du monde, celui qui monte des choses comme la brume se lève à l'aurore, et les mots qui vont au devant de lui. Fort de son autonomie, le langage prétend souvent dominer le monde et lui commander un sens; à d'autres égards, le langage est si emmêlé au monde lui-même que l'on ne sait plus très bien s'il n'est pas, du profond des choses elles-mêmes, sa voix la plus percutante. Quand Supervielle nous confie que

**Le soleil parle bas
A la neige et l'engage
A mourir sans souffrir
Comme fait le nuage**

est-ce la nature ou le poète qui use de langage?

Le signe et le symbole

Ce que nous disons ainsi des mots, on le dirait tout autant du plus vaste ensemble de ce qui manifeste. On peut reprendre alors la distinction courante entre signe et symbole. En somme, le signe veut tout ramener à la dénotation; il représente la volonté la plus ferme de l'homme de donner au monde le sens qu'il entend lui conférer. A la limite, le signe ressortit à la technique en ce que celle-ci a de plus

singulier. Les feux du coin de la rue en sont un bon exemple: rien n'interdit de traverser à la lumière rouge sauf qu'il a été décidé que c'est le vert plutôt qui en donne la permission. A l'opposé, dans les symboles, l'homme est captif d'un sens avant de le préférer. Le soleil que l'on retrouve dans les dessins des enfants représente le père, nous dit-on; mais le père **est** aussi bien le soleil. Le sens est alors un cercle où signifiants et signifiés jouent à cache-cache et où l'un peut être pris pour l'autre; la décision réfléchie n'y a rien à faire, sinon pour commenter après coup un sens déjà là et qui nous a d'abord situé dans un langage.

Ces distinctions, si sommairement posées soient-elles, nous permettent peut-être d'éclairer quelque peu le destin historique du langage collectif.

On peut d'abord supposer que, dans les sociétés traditionnelles, le rapport entre le langage des hommes et le sens du monde était, de quelque manière, plus stable qu'il ne l'est pour nous. N'allons pas postuler une illusoire fixité; mais il semble bien que les mots se promenaient avec moins d'agilité qu'aujourd'hui à la surface des choses. Les proverbes illustrent au mieux cette relative stabilité. De la même manière, signes et symboles étaient le plus souvent emmêlés: entre le travail et la sagesse de la vie, entre la technique et les **révélations**, la marge n'était jamais très nettement cherchée ou voulue. Aussi la parole, comme on le voit dans l'Écriture, avait la densité d'une présence extrêmement concrète.

Dans nos sociétés, le langage est beaucoup plus mobile et plus fluide. Les mots sont devenus relatifs. De là cet usage inconsidéré du langage et, en contrepartie, le procès de la parole et de ses mensonges qui est un des traits les plus frappants de la pensée à **l'âge du soupçon**. De là aussi la vogue des **structuralismes**: car il faut que le langage apparaisse libéré des choses pour qu'on puisse songer à le prendre comme objet spécifique et privilégié.

Bien plus, dans une aire sans cesse élargie de la vie collective, notre civilisation a tâché d'instaurer des signes qui soient débarrassés de leurs connotations, de leur valeur affective. La science, la machine, les techniques sociales exigent des réseaux de communication, d'information, où le langage revêt le même sens pour tout le monde; l'homogénéité du sens appelle la standardisation imposée du langage. La connotation et la parole symbolique se trouvent pour ainsi dire **refoulés**, quand ils ne sont pas considérés comme un résidu inévitable mais gênant.

On pourrait donc penser que ce qui se trouve menacé dans le langage de notre temps, c'est d'abord la mobilité de son dire: le balbutiement des valeurs que nos sociétés, à l'encontre des collectivités anciennes, ne parviennent pas à circonscire. D'autre part, et c'est là vraiment le paradoxe suprême de l'histoire présente, notre civilisation technique poursuit inlassablement la réduction des symboliques proliférantes à des signes précis où chacun entendrait spontanément la même chose et le même sens.

Par delà la mobilité des mots

Pourtant, parmi tout ce que charrie la mobilité des mots, il est des références plus absolues que les autres. Elles ne renvoient pas nécessairement à Dieu; elles permettent aux hommes, quels que soient leurs rêves ou leurs croyances, de venir respirer de temps en temps à la surface de l'océan de l'histoire. Ces renvois à l'absolu subsistent toujours. **Père, amour, dialogue, fraternité**: on ne niera pas les infinies connotations qu'éveillent des mots qui sont encore d'aujourd'hui. **Let the sunshine in**: n'est-ce pas un idéal extraordinaire de transcendance? . . . Mais les dénominations de ces valeurs suprêmes s'usent vite. Par exemple, des mots comme **présence** ou **témoignage** si évocateurs au temps de notre jeunesse, sont devenus des lieux communs que l'on n'ose plus guère utili-



ser. Pour le croyant, cette usure a une grande portée. L'absolu n'est plus prisonnier du langage. La **théologie négative**, celle qui efface à mesure les signes de l'absolu et dont faisaient grand cas les théologiens du Moyen Age, est inscrite dans nos langages et se trouve à concerner tout le monde. Mais où donc peut-on voir maintenant, face à face ou à contre-jour, la signification rassemblée de nos existences?

Pour le garçon-livreur qui, chaque matin, vient déposer le lait ou le pain à notre porte, les comportements sont bien balisés. Ils le sont plus encore et plus minutieusement pour l'ouvrier d'usine qui, des milliers de fois par jour et jusqu'à l'âge de la retraite, reprend les mêmes gestes et les mêmes paroles dont la rationalisation du travail assure la cohérence. Employés de bureau répétant les formules stéréotypées, avocats ou médecins confrontés aux mêmes rancunes ou aux mêmes angoisses, intellectuels poursuivant les mêmes conventions de carrière: où le poids des signes est écrasant.

Il y a pourtant le loisir, qui va grandissant, et qui suscite d'autres comportements et un autre langage. En principe, les valeurs, les connotations peuvent y jouer à l'aise. De quoi parle donc tout ce monde en loisir plus ou moins long? Des rêves. Des rêves de quel ciel, de quelles constellations?

Dans une civilisation qui se vante à la fois d'être celle de la technique et du loisir, comment les hommes pourraient-ils apprivoiser dans un langage d'ensemble le sens de l'un et de l'autre? De la rationalité ascétique des signes du travail à la rêverie libérée des symboles du loisir, où donc peuvent maintenant se réconcilier les signes et les symboles?

La rencontre du rite et de l'engagement

Le rite — je l'entends ici au sens le plus large — a déjà joué ce rôle. A-t-il encore une portée?

Le temps nous apparaît souvent sous la figure de la répétition: d'où le sentiment fréquent qu'il nous donne de l'absurde routine. La machine, le travail, le loisir lui-même répètent... Le rite prend son origine et sa forme dans cette répétition, mais l'acte s'y trouve dépouillé de sa finalité utilitaire; il ne prétend que manifester pour lui-même le sens qui d'ordinaire est caché sous la monotonie des comportements répétés. Un repas de fête a tous les traits du millier de repas que nous prenons au cours d'une année: sa particulière signification, la portée de ce qu'il manifeste et en fait un rite, réside dans sa gratuité, dans son irréductibilité à de strictes exigences fonctionnelles. Nos vies quotidiennes sont parsemées d'actes de ce genre, qui, en plus de répondre à des besoins, ont pour première exigence de dire un **sens** pour lui-même. Il n'est donc point nécessaire d'invoquer la foi pour prétendre que la vie quotidienne est faite pour le rite et que celui-ci, comme l'oeuvre d'art, n'a pas d'autre fin que lui-même.

Mais le rite semble ainsi confiné au loisir. Le travail comme tel se trouve-t-il à être abandonné tout entier aux signes? C'est bien là, nous l'avons dit, son apparence première dans notre civilisation: les actes du travail visent à axer sur des objectifs bien déterminés un rigoureux enchaînement des moyens. Il n'y a plus de place, du moins idéalement, pour cette conjugaison des rites et des opérations qui caractérisait les anciens métiers. Pourtant, on peut se demander si l'exigence de signification ne s'est pas déplacée. Ce qu'on appelle **l'engagement** (dans un syndicat, dans un mouvement coopératif, dans un groupement politique) n'est-il pas d'abord vécu comme un prolongement du travail et qui exprime le besoin de le situer par rapport à des finalités plus amples, plus gratuites aussi? Bien sûr, pas d'engagement sans objectifs, mais l'engagement n'en est pas, pour cela, un travail comme les autres; il donne à la vie du militant un sens plus large, plus diffus aussi que connaissent bien ceux qui ont pris en charge d'une quelconque manière l'édification de la Cité. C'est que l'engagement

ne s'épuise pas dans les objectifs qu'il vise ou atteint; il est déjà commentaire et célébration des idéaux qui l'inspirent. Par exemple, si la fraternité qui unit les militants d'une même cause est **utile** à la réalisation de celle-ci, elle n'en représente pas moins une valeur sans autre fin qu'elle-même: elle est anticipation concrètement vécue de cette Cité harmonieuse qui se profile à l'horizon lointain de tout engagement. Et du même coup, par une sorte de rétroaction des symboles sur les signes, l'engagement redonne au travail le sens plus ample que celui-ci, à son niveau, récuse.

Le rite et l'engagement vont donc à la rencontre l'un de l'autre: ils convergent vers la profération, dans la texture même de la vie, d'un langage qui en dégagerait le sens.

Rite et engagement: n'est-ce point aussi les deux dimensions de l'Eglise? Et n'est-ce point à cette profondeur qu'il faut déceler la crise du langage religieux? En cette manière comme en bien d'autres, on se limite souvent aux symptômes: on corrige les liturgies, on modifie la pédagogie religieuse, on fait le procès des sermons. Toutes choses opportunes mais qui ne touchent que la surface du langage alors que l'Eglise tout entière, comme l'existence humaine, est Parole.

Il faudra poursuivre notre examen dans cette direction. ●

L'AVORTEMENT SUR DEMANDE?

par VINCENT HARVEY

La Commission Bird sur la libération de la femme a ramené dans l'actualité le problème de l'avortement, la majorité des commissaires (4 en faveur, 2 abstentions et 1 dissident) ayant recommandé l'avortement sur demande.

La loi canadienne (**bill omnibus**) à peine vieille de trois ans, est déjà passablement large. Elle permet l'avortement lorsque *la grossesse met en danger ou est susceptible de mettre en danger la vie ou la santé de la mère*. Aucune limite de temps n'est, par ailleurs, imposée pour l'arrêt de grossesse. En principe le comité ad hoc d'un hôpital accrédité pourrait permettre un avortement à 5 ou 6 mois, voire davantage, dès lors que l'intervention est médicalement possible. De plus, les termes vagues de la loi: *susceptible de mettre en danger la santé de la mère* ouvrent la porte à une interprétation très large par le biais des indications psychiatriques. Les raisons d'ordre socio-économique ou autres d'écartier une naissance non désirée ont inmanquablement leurs répercussions sur le psychisme d'une personne et peuvent entrer dans le champ de la santé mentale, domaine qui relève de la psychiatrie.

Par delà les indications psychiatriques

Dans certains Etats américains, on a constaté une augmentation considérable des avortements légaux, à la suite de l'introduction dans la loi, des raisons psychiatriques. Le nombre permis des avortements a varié d'un hôpital à l'autre selon les politiques de la direction de chaque hôpital ou les conceptions que se faisaient de l'avortement et de la santé mentale de la mère les membres du comité responsable d'appliquer la loi. On a relevé, en particulier, que l'avortement thérapeutique pour indications psychiatriques était plus de dix fois supérieur dans les cliniques privées

accessibles uniquement aux classes privilégiées, vu leur coût, que dans les salles publiques. La patiente privée aurait beaucoup plus de chances, semble-t-il, que la patiente de salle de faire valoir ses raisons d'ordre psychiatrique... à moins que la femme "ouvrière" ait en général une autre conception de la vie que la femme *bourgeoise* (de mentalité!). Conception qu'il ne faut pas juger à priori selon les catégories relatives et dépassées de *classes sociales*.

Dans les pays où l'on permet l'avortement pour des motifs socio-économiques, les

statistiques officielles nous révèlent qu'en fait les femmes se font avorter pour des raisons telles que le refus d'un nouvel enfant, l'insuffisance du revenu, l'étroitesse du logement, la nuisance au travail de l'épouse, une naissance trop rapprochée, des difficultés matrimoniales, l'impossibilité de trouver une aide familiale, etc. En somme, les raisons d'ordre socio-économique l'emportent de beaucoup sur les raisons strictement médicales, physiques ou psychiatriques, comme on peut le voir par le tableau suivant du professeur Klingner sur les motifs d'avortements en Hongrie.

Motifs	Distribution des motifs subjectifs de femmes qui ont subi un avortement provoqué pour des causes autres que la maladie (en pourcentage)	
	Octobre 1960	Avril 1964
Ne veulent plus d'enfants	30.5	32.7
Le plus jeune enfant est encore petit	9.7	8.0
Peur de l'accouchement et de la maladie	10.1	8.1
Age avancé	4.1	3.9
Condition maritale ou familiale non favorable	9.7	14.5
Mauvais logement	15.2	16.1
Faible revenu	13.4	9.2
Volonté d'épargner	1.8	3.0
Difficulté de travailler avec un enfant	3.8	3.2
Autres et inconnu	1.5	1.3
TOTAL	100.0	100.0
Nombre total de femmes	12,333	13,892

(reproduit par Serge Monqueau et Renée Cloutier, L'AVORTEMENT, pp. 98 et 99)

En Russie et dans les républiques socialistes, 90 à 99% des avortements effectués ont une motivation sociale, selon le professeur K.H. Mehlan (cf. L'AVORTEMENT, par Dr Jean Dalsace, Me Anne-Marie Durlen Rollier, p. III).

Dans son libellé actuel, la loi canadienne pourrait connaître une application très libérale, selon l'extension que psychiatres et médecins composant le comité d'avortement thérapeutique donneraient,

en raison des indications psychiatriques, à *la grossesse susceptible de mettre en danger la santé de la mère*.

Dans plusieurs régions du Canada et dans le Québec, notamment chez la population francophone, l'avortement légal n'a pas beaucoup augmenté. Plusieurs hôpitaux hésitent à mettre sur pied un comité d'avortement thérapeutique pour des raisons qui ne relèvent peut-être pas, comme certains le pen-



sent, d'un conservatisme condamnable ou de *préjugés religieux*.

Nous sommes confrontés à un problème grave qui préoccupe toutes les sociétés, même celles qui ont adopté des lois très permissives sur l'avortement. Il ne faut pas y aller à la légère. C'était bien l'avis du Comité de la santé et du bien-être social de la Chambre des communes qui, le 19 décembre 1967, annonçait que son étude n'était pas encore terminée, et qu'il n'était pas prêt à présenter un rapport final sur la question. Il recommandait cependant une modification des articles 209 et 237 du Code criminel de façon qu'y soient supprimées certaines équivoques et contradictions, et une autorisation de *l'avortement thérapeutique* sous les garanties médicales qui s'imposent quand la grossesse met **sérieusement** en péril la vie ou la santé de la mère. La loi c. 195 est allée beaucoup plus loin que ces recommandations. Et ça ne semble pas suffisant: on veut l'avortement sur demande.

Je comprends très bien cependant l'attitude perplexe et réticente du comité de la Chambre des communes auquel le ministre de la justice et les députés d'alors n'ont pas été sensibles. Plus je réfléchis, en effet, à ce problème, plus je demeure hésitant et perplexe.

Ceux qui favorisent une législation encore plus libérale de l'avortement avancent des arguments qu'il faut examiner sérieusement et sereinement tout en espérant la même réceptivité de leur part à l'égard des raisons qu'apportent les défenseurs de la vie intra-utérine.

Faut-il une législation plus libérale?

Les premiers partent d'un fait: il se produit un nombre X d'avortements clandestins au Canada. On peut difficilement établir des statistiques valables, vu la clandestinité de ces actes. Ces avortements se font dans des conditions dangereuses pour la vie et la santé de la parturiente. La seule façon d'enrayer ce fléau des avortements clandestins, c'est de laisser en définitive le choix à la femme aux prises avec une grossesse non désirée d'accepter cette grossesse ou d'y mettre fin dans les

meilleures conditions médicales possibles. C'est une affaire qui doit se discuter entre la femme et son médecin, après consultation de l'époux dans les situations normales. On respecterait mieux ainsi la liberté de la femme; on éliminerait également les avortements illégaux et leurs conséquences néfastes. Quand une loi n'est plus respectée, il vaut mieux la changer pour l'adapter à la mentalité courante. De toute façon une telle loi n'obligerait personne à se faire avorter. Celles pour qui l'avortement va à l'encontre de leur conscience accepteraient leur grossesse, les autres seraient libres de la refuser. Le respect du pluralisme n'exige-t-il pas une telle législation?

Parmi les tenants de l'avortement sur demande, il y a diverses idéologies et positions éthiques.

Pour certains, et ils semblent de plus en plus nombreux, l'embryon ou le fœtus n'est qu'une masse cellulaire assimilable à une tumeur. Il n'y a donc aucun problème moral qui entre en ligne de compte ni pour la parturiente ni pour le médecin qui la délivre. Pour ce dernier, c'est un acte médical relativement simple et sans trop de risques en milieu hospitalier. Pour la femme, la culpabilité — si culpabilité il y a — est attribuable à un héritage religieux ou culturel aliénant qu'il faudrait *purifier* sur ce point comme sur bien d'autres.

Cependant, d'autres partisans d'une loi très libérale qui remettrait la décision finale à la mère, manifestent beaucoup plus de considération à l'égard de la vie foetale. Il y a là une vie humaine en devenir, un *type d'être humain* réel que l'avortement supprime. La science biologique et le sens commun le confirment, par delà tout esprit polémique. Il faut donc des raisons graves pour justifier moralement cette suppression. Dans un plateau de la balance, nous avons un être humain en devenir dont on sait fort bien qu'il arrivera à terme dans la très grande majorité des cas s'il n'y a pas d'intervention artificielle contraire dans le processus de son développement. Quel poids d'*humain* faut-il alors mettre dans l'autre plateau pour faire pencher la balance du côté de l'avortement? On invoque ici toutes les raisons de *qualité* de vie humaine, actuelle et future, de la parturiente, du couple, de la famille et de l'enfant à naître. Chaque cas doit être jugé, en tenant compte de tous les facteurs qui rendent une grossesse non désirée. Encore faut-il que le couple ou la femme puisse prendre la décision dans des conditions qui favorisent une véritable liberté. Prenons un cas particulier non hypothétique. Un couple a déjà quatre enfants. Le père ne gagne que \$65. par semaine. Ils rêvent d'assurer la meilleure instruction et le plus bel avenir possible à leurs enfants. La femme devient



Un embryon humain de quarante jours . . .

accidentellement enceinte, le contraceptif utilisé ayant fait défaut. Elle est découragée et tous ses rêves s'écroulent. Elle ne peut se payer une *aide familiale*. Elle devient dépressive et sollicite un avortement. Un conseiller matrimonial l'approuve et déplore que l'avortement ne lui soit pas légalement et gratuitement accessible. Elle va voir un autre conseiller matrimonial. Ce dernier veut bien respecter la liberté du couple et de la femme. Il n'essaie pas de les influencer, mais cherche à découvrir les motifs *humains* qui président à cette volonté d'avortement. Il se rend vite compte que le couple ne songerait même pas à l'avortement si le mari obtenait un meilleur salaire et si l'épouse pouvait trouver une aide familiale temporaire et du support moral. Ce qui fut fait. L'enfant est né, désiré. Les parents en sont heureux. Ce cas, et beaucoup d'autres que je pourrais citer, illustre bien la différence de conception entre ceux qui ont un certain respect de la vie foetale, de l'être humain en devenir, et ceux qui **a priori** refusent ce caractère humain de **l'enfant à naître** (*unbird child*, selon l'expression anglaise).

Il ne faudrait donc pas considérer tous ceux qui réclament une loi libérale laissant au couple ou à la femme la décision finale de poursuivre ou non la grossesse comme des partisans de la voie facile, de l'hédonisme et de l'irresponsabilité. On voudrait cependant que leur sens des valeurs les pousse également à exiger des corps intermédiaires, de la société et des gouvernants une politique familiale et sociale qui permette vraiment l'exercice de cette liberté. Si l'on doit être logique avec soi-même, il faut alors travailler à mettre sur pied des centres de consultation et d'aide matrimoniale accessibles à toutes les femmes dans le besoin, des cours d'éducation sexuelle aux jeunes et aux adultes pour les amener à un comportement responsable dans l'exercice de leur génitalité, des cliniques de **planning** familial qui pourraient distribuer aux personnes peu fortunées les contraceptifs qui leur conviennent, des garderies d'état, des congés de maternité, des emplois à temps partiel pour les mères de famille, des centres d'accueil pour mères célibataires, un bon service d'adoption, etc. Sans l'application de toutes ces mesures, on peut toujours réclamer la libéralisation de l'avortement

au nom de la **liberté** du couple ou de la personne; mais c'est une belle illusion qui fait preuve d'une grande naïveté! Une fois légalisé l'avortement sur demande, je doute fort que la société consente à payer le coût de tous les services et mesures préventives ci-haut mentionnés. Le risque est trop grand, à mon avis, de s'habituer à une solution de facilité dont on ne peut encore calculer les répercussions sur la qualité d'un certain humanisme.

Dans plusieurs pays, l'Etat exerce un contrôle sur l'avortement ou y revient (comme en Bulgarie et en Roumanie où une législation récente plus restrictive a remplacé la loi de 1956 qui permettait l'avortement sur demande). Un Etat ne peut se désintéresser de son taux de natalité ni abandonner son rôle d'éducation des citoyens aux valeurs humanistes. Le code éthique des employés des services civils, en Slovénie, s'inspire de principes que devraient méditer les partisans d'*usines d'avortements*: *Un employé des services de santé doit regarder l'avortement comme quelque chose de nocif au niveau biologique, médical, psychologique et social. En conformité avec les principes de l'humanisme socialiste et la connaissance médicale, la vie humaine doit être respectée à partir de ses origines. Par conséquent, l'employé des services de santé devrait consciemment travailler à considérer que le privilège humaniste de la maternité est une valeur supérieure à celui de l'avortement. Sa profession d'employé des services de santé l'oblige à chercher dans chaque cas individuel le type d'assistance professionnelle qui aiderait le mieux la situation de la femme et de la famille. En même temps, sa profession le charge de lutter pour que de telles extrémités dans la société, comme l'avortement, deviennent inutiles, grâce à une parenté responsable* (Hren, M.J. Herak-Szabo, A. Majic, 1964 — "Abortion in Yugoslavia within the Framework of the Themes of the Conference", dans **SEX AND HUMAN RELATIONS**).

Trois types de législation

Il existe en gros, à travers le monde, trois types de législation sur l'avortement, chaque type pouvant comporter des différences législatives mineures.

1—Il y a d'abord la législation basée sur un respect pour ainsi dire absolu de la vie foetale. L'avortement n'est alors permis ou toléré que lorsque la grossesse met sérieusement en danger la vie de la mère. On se trouve ici en face du moindre mal. Ces cas-limites deviennent cependant de plus en plus rares. Ce type de législation existe notamment en France, au Portugal, en Espagne et en Italie . . .

2—En d'autres pays on a élargi la loi à la santé physique de la mère, puis à la santé mentale de celle-ci, comme en divers Etats américains (avant que certains d'entre eux en viennent tout récemment à l'avortement sur demande, v.g. New York) et finalement à des indications humanitaires, eugéniques et médico-sociales.

Les pays scandinaves ont ouvert la voie en ce domaine. A plusieurs égards la législation du Danemark est intéressante. Elle procède du respect de la vie foetale et s'accompagne d'une politique familiale et sociale bien enracinée. On n'a pas mis la charrue avant les boeufs. Un hôpital pour mères célibataires était fondé dès le 18^e siècle. Une association privée, l'*Aide aux mères*, était créée à Copenhague en 1905, pour assister les femmes seules et leurs enfants qu'on accueillait dans des hôtels maternels. En 1939, l'Etat mettait sur pied des centres publics d'aide aux mères où toute femme enceinte, mariée ou célibataire, pouvait recevoir aide et assistance, tant sur le plan personnel et social que médical et économique.

En 1958, le ministère des Affaires sociales autorisait ces centres à offrir des consultations familiales et conjugales, service qui a contribué à éviter bon nombre de divorces et d'avortements.

La loi danoise de 1939, complétée en 1956, permet l'avortement pour les motifs suivants.

—**indication médicale**: si la continuation de la grossesse met en danger la vie ou la santé physique et mentale de la mère. La décision d'autoriser ou de refuser l'avortement n'est prise qu'après étude sérieuse de tous les aspects du cas soumis. Les circonstances économiques, sociales ou conjugales ne peuvent en aucun cas constituer un motif suffisant d'interruption de la grossesse.

—**indication humanitaire**: grossesse



résultant d'un viol, d'un inceste ou d'un acte sexuel accompli avec une mineure de moins de 15 ans.

—**indication eugénique**: s'il y a risque patent pour l'enfant à naître de maladie mentale ou physique grave et incurable.

—**indication sociale**: dans des cas exceptionnels où il est prouvé que la future mère est inapte à assurer l'entretien et l'éducation de l'enfant, du fait de graves déficiences physiques ou psychiques. C'est la seule raison sociale qu'on applique avec beaucoup de parcimonie.

Sauf les cas évidents où la décision peut être prise par le chirurgien-chef de l'hôpital local (15% des cas), les patientes sont référées à une commission (il en existe vingt et une) composée de trois membres: le directeur du centre d'aide aux mères (ou un remplaçant), un gynécologue et un psychiatre. Chaque cas est étudié conjointement par les services sociaux, les juristes et les médecins attachés au centre. Une aide sociale ou médicale, ou les deux combinées, pourraient-elles détourner la femme de son projet abortif? Voilà l'esprit dans lequel on travaille. Les postulantes seront envoyées en observation, si nécessaire dans un centre de repos ou un hôpital. Quand l'avortement leur est refusé, les services sociaux et familiaux se mettent en oeuvre pour épauler les femmes dans l'acceptation de leur grossesse. Ils y réussissent à 81%.

La législation du Danemark méritait cet exposé plus détaillé, car elle manifeste de la part de l'Etat un sens profond de la responsabilité à l'égard de la vie.

3—Le troisième système est celui adopté par la Russie, les pays socialistes et le Japon, c'est-à-dire **l'avortement sur demande**, à toute fin pratique. Nous en avons déjà suffisamment parlé.

Toute loi est imparfaite. Il y en a qui le sont plus les unes que les autres. A chacun de juger selon ses propres critères.

Pour moi, la vie humaine a une valeur absolue. Je considère donc l'avortement comme une chose très grave, un mal profond. N'y a-t-il pas des **absolus** dans la vie qu'il faut tenir? La position officielle de l'Eglise catholique sur ce point — et je le dis **très librement** — m'apparaît, pour le moment, non seulement conforme à l'Evangile, mais aussi à un

véritable humanisme. Mais encore faut-il ne pas se contenter de rappeler les exigences d'un idéal, comme on le fait trop souvent, sans prendre les moyens correspondants. Favoriser une loi répressive, punitive, ne me semble pas le moyen le plus évangélique, loin de là, face à la détresse d'une femme aux prises avec une grossesse non désirée qui la conduira chez un avorteur-boucher par désespoir et solitude. Aussi longtemps que nous les Chrétiens n'aurons pas assumé notre entière responsabilité à l'égard de la justice sociale, de l'éducation à la procréation responsable et du support fraternel, nous serons bien malvenus de défendre *théoriquement* le droit de la vie et de **l'enfant à naître**.

Si j'étais législateur, je m'inspirerais volontiers de la législation du Danemark. Par contre, je demeurerais insatisfait quant à mes convictions personnelles jusqu'à ce que, grâce à l'éducation et à tous les services sociaux mis en oeuvre, l'avortement légal ou clandestin n'existe plus.

C'est peut-être qu'en vieillissant la vie prend un sens qu'elle n'avait pas antérieurement. Je pense au docteur Joseph De Lee, un des grands obstétriciens dont l'oeuvre a donné un leadership mondial à l'Université de Chicago dans le domaine de l'obstétrique. Au début de sa carrière, il prônait l'avortement. Trente ans plus tard il

écrivait ceci: *Tous les médecins (sauf les avorteurs) ont le sentiment que les principes du caractère sacré de la vie humaine, tenus depuis les juifs anciens et Hippocrate, et défendus avec résolution par l'Eglise catholique, sont justes. Et nous sommes profondément affigés lorsque nous sommes placés devant la nécessité de sacrifier une vie. Dans ce temps (il écrivait en 1940) où des rivières de sang et de larmes d'hommes, de femmes et d'enfants innocents coulent un peu partout dans le monde, il paraît ridicule de se disputer sur le droit à la vie d'un atome inconnu de chair humaine dans le sein d'une femme. Non, ce n'est pas ridicule. Au contraire, il est d'une importance primordiale qu'il y ait dans ce monde catholique, un sommet élevé, si étroit soit-il, bravant le déluge d'immoralité qui déferle sur nous. Que nous de la profession médicale, nous respectons ce caractère sacré de la vie humaine et du droit de l'individu, même non encore né, c'est la preuve que l'humanité n'est pas encore perdue et que les hommes peuvent finalement obtenir un salut.*

L'avortement sur demande tel qu'il se pratique actuellement dans l'Etat de New York, sans aucune préoccupation de procurer à la future mère une véritable liberté, vous apparaît-il un signe de civilisation (avec la guerre au Vietnam) et de libération de la femme? C'est une question qui m'angoisse et je la pose au lecteur. ●

PHOTOS

Les photographies des pages 65, 78, 81, 82, 83 ont été tirées de l'ouvrage de G.L. Flanagan: **LES NEUF PREMIERS MOIS DE LA VIE** (Lafont, 1963).

LES ENSEIGNANTS

Pour recevoir de l'information scientifique en éducation, abonnez-vous au journal mensuel **Les Enseignants**.

Abonnement annuel: \$3.00
Tarif étudiant: \$2.00

COUPON D'ABONNEMENT

Nom

Adresse

Chèque

Mandat-poste

Découpez et postez à :

Journal LES ENSEIGNANTS
8350, Dulau
Montreal 457

CE QUE JE CROIS

PAR HELENE PELLETIER-BAILLARGEON

"Nous aurions été des menteurs si nous avions fait semblant de ne pas savoir ce qui est mal et ce qui est bien"

François Mauriac (NOUVEAUX MEMOIRES INTERIEURS)

Jeudi 5 février, **Format 60** présente un dossier sur l'avortement libéralisé dans l'Etat de New York. La voix douce de Denise Bombardier nous présente les autobus remplis de jeunes femmes enceintes que l'on amène des régions éloignées de l'Etat vers Albany pour y être délivrées. Un gynécologue souriant et débonnaire nous présente l'une de ces super-cliniques qui fonctionnent souvent sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, réalisant jusqu'à 700 avortements par semaine. Par douzaines nous voyons les kits opératoires sortir des autoclaves fumants: de l'asepsie à 100%, la culture américaine ne se connaît pas de rivale...

Sur la table opératoire, une patiente détendue et légèrement euphorique se laisse caresser les cheveux par une infirmière tandis qu'on lui place doucement les jambes sur les étriers. Le médecin apprête le speculum et le tube (ce sera la méthode *par aspiration*). Tout à l'heure, l'intervention achevée, elle se remettra sur son séant et embrassera l'opérateur dans un geste reconnaissant.

Il y a deux méthodes utilisées, explique la commentatrice: la *méthode par aspiration* (pour les cas pris au tout début) et la *méthode saline* (pour les cas plus avancés: jusqu'à 6 mois dans l'Etat de New York). Par la méthode saline, on injecte une solution qui détruit le fœtus. La patiente connaît alors les mêmes contractions que pour l'accouchement et se délivre d'elle-même...

De l'immersion toxique, l'émission ne le dira pas, vingt-six fœtus (a-t-on le droit d'écrire le mot *enfants*?) sont sortis malgré tout vivants (pas assez saline, la

solution...) entre le 1er juillet et la mi-décembre 1970. Certains sont évidemment morts peu après sans qu'on ait eu besoin d'intervenir sauf, entre autres, une vigoureuse petite fille de 2 1/2 livres placée précipitamment en incubateur par l'avorteur décontenancé et à laquelle, aujourd'hui, un obscur couple de parents adoptifs s'efforcera de faire oublier une entrée dans la vie auprès de laquelle le sauvetage de Moïse reste une image d'Epinal... Ces cas, cités par le Dr Jean Pakter, directrice du **Maternity and Family Planning Services** du département de la santé publique de l'Etat de New York ont été rapportés par plusieurs journaux américains dont le NEW YORK TIMES (4 janvier 1971), le CHICAGO TRIBUNE et le TRIBUNE (19 décembre '70).

Les femmes se sentent-elles coupables? demande encore Denise Bombardier. Un autre jeune gynécologue répond (toujours le même sourire détendu...): *Certaines oui, encore; vous savez, tant que c'était illégal... Mais maintenant que c'est permis par la loi, leur état d'esprit va changer rapidement. Il y a les pressions d'une certaine Eglise (On devine aisément laquelle rétorque la journaliste). Les idées de certains médecins âgés...*



L'embryon, dès la septième semaine.

Mais cela aussi va tendre à disparaître. Vous savez, quand c'est un cas pris au tout début, je montre souvent aux femmes ce que j'enlève. Quand elles imaginent que c'est un bébé, avec des yeux et tout, bien sûr, elles se sentent coupables. Mais quand elles voient que ça n'est rien du tout, qu'un peu de sang, alors ça va beaucoup mieux...

Bien sûr, cette merveille ténue, fragile, avec un coeur qui bat déjà autour du 20e jour, un cerveau qui coordonne le fonctionnement des organes dès la 7e semaine, et que les photos grossies nous montrent comme un petit cosmonaute replié, que voulez-vous qu'il en reste après l'avortement par succion, sinon une insignifiante petite bouillie qui ressemble à une forte menstruation? *A sept semaines*, écrit Geraldine Lux-Flanagan (*LES NEUF PREMIERS MOIS DE LA VIE*, chez Laffont 1963), *il possède déjà presque tous les traits et les organes internes de l'adulte qu'il va devenir bien qu'il ne mesure que 2cm et pèse moins d'un gramme. Il a une véritable physiologie humaine, avec des yeux, des oreilles, un nez, des lèvres, une langue, et même, sur ses gencives, les racines de ses dents de lait* (or presque tous les avortements se font vraisemblablement après cette période, la femme ne faisant habituellement son diagnostic de grossesse qu'après six semaines privées de menstruations...). Ces femmes-là, en vérité, que leur a-t-on montré et qu'ont-elles entrevu de la réalité totale pour partager si rapidement le sourire relaxé de leur avorteur?

D'où viennent surtout ces femmes? lui demande encore Denise Bombardier. — *Le plus grand nombre ont pour le moment de 17 à 25 ans et sont célibataires pour la plupart. Il est remarquable que plus elles sont éduquées et évoluées socialement plus elles demandent volontiers l'avortement. Curieusement, chez les noires des quartiers défavorisés et peuplés, les femmes ont tendance à*



garder l'enfant. Je suppose qu'une fille qui a un bébé, chez eux, ne leur pose pas tellement de difficultés... Accueil simple et muet des pauvres plus habitués que les riches à être dérangés... quand on n'a rien, il y a toujours de la place à table pour un de plus... la fille est faite pour l'amour et la fille est féconde, ainsi va la vie... Entre la fille blanche évoluée et la pauvre noire, la Vie tenace et obstinée sait où demander asile... Enfants des filles misérables de Harlem vous en souviendrez-vous encore, lorsque vous vous dénombrerez au jour de votre libération?... Je tourne le bouton sur le reportage achevé, mais le petit visage jeune et émerveillé de Denise Bombardier nous vantant *la législation la plus libérale connue* me poursuit: dois-je commencer à penser que c'est là le visage nouveau de la Québécoise enfantée hier dans le pauvre ber héroïque de la revanche?

Car je sens le mouvement d'opinion bien en marche. La série d'émissions sur la maternité confiée l'an dernier par Radio-Canada au Docteur Lise Fortier, le mémoire de la Commission Bird, l'enquête



Le bébé, à quatre mois.

te récente du magazine Châtelaine: *95.6% des Canadiennes demandent un élargissement à la loi actuelle sur l'avortement.* Je fais mentalement, depuis Mme Lise Payette, le décompte de nos grandes conseillères des émissions féminines et des lignes radiophoniques ouvertes et je sens autour de moi se créer une force concentrée. Et la réticence des médecins? Depuis la grève des spécialistes, leur cote d'amour est au plus bas. S'ils ne se sont pas montrés plus empressés à créer des comités d'avortement dans leurs hôpitaux, c'est sûrement pour des motifs inavouables... A **Format 30**, le docteur Lise Fortier ne mâche pas ses mots envers ses confrères: *C'est pour mieux dominer la femme que les hommes lui*

refusent l'avortement. Ils veulent la garder soumise à sa servitude biologique. Regardez: ils l'ont même convaincue, farce monumentale, qu'elle ferait une bien meilleure mère si elle accouchait sans anesthésie! Et pourtant le document sessionnel de l'Assurance-maladie affirme que les frais chirurgicaux de l'avortement thérapeutique seront entièrement couverts par la Régie. Qu'est-ce donc qui retarde encore chez nous la *libération de la femme*? Sûrement pas nos pauvres écrits isolés...

Cette nuit je songe à Ernst Junger, cet humaniste allemand qui a si bien traduit la solitude et le drame intérieurs de ses compatriotes qui assistaient impuissants à la liquidation des Juifs et à qui l'on affirmait sans cesse: *Mais puisqu'on vous répète qu'il ne s'agit pas là d'être humains!*... Combien étions-nous de femmes au Québec, le soir de ce **Format 60**, à être hantées par le souvenir de ces irrécusables images de la vie foetale présentées par LIFE ou MATCH, par ces petits hommes lovés hier dans la sécurité de la nuit intra-utérine et que le sac de polythène stérile emporte aujourd'hui, démembrés par l'aspirateur ou déshydratés par la solution saline? Sans doute de celles qui ont, une fois au moins dans leur vie, enfanté dans l'amour. Car seul l'enfant de la révolte et de la violence ne saurait avoir de visage...

En octobre dernier, Fernande St-Martin conviait dans son éditorial de CHATELAINE les femmes du Québec à *faire triompher la vie et la non-violence*... Oui, quelles causes sauraient mieux nous convenir? Pourquoi en temps de guerre, de révolution, de famine, de pauvreté, sent-on spontanément de par le monde que là où sont les petits, les violentés, les opprimés, les sans-voix, là est *l'affaire des femmes*... Voix des Femmes, enfants du Biafra, mouvement de désarmement, Croix-Rouge, Vietnam... D'où tirons-nous notre autorité, notre force morale, quel est notre droit d'être là, de nous interposer contre les violences mâles sinon cette vocation mystérieuse qui prolonge un corps au rôle mal connu encore de la science, dont le destin nous dépasse infiniment et qui est le lieu absolu de l'accueil, du refuge, de la première nourriture de la chair et de l'esprit de l'homme? A l'effet que celui auquel cet accueil, ce refuge, cette nourriture absolus auront été donnés dans la joie sera riche pour la vie d'un inépuisable carburant de sécurité, de courage et

d'audace qui le conduira jusqu'aux limites du monde.

Oui ce destin qui nous dépasse peut faire peur parce que notre civilisation technique redoute tout ce qu'elle ne peut enfermer dans ses catégories mesurables. Commercialisé, stéréotype et dépouillé de ses voiles, Eros fait tellement moins peur! Ainsi en est-il pareillement de cette passion dévorante et inexprimée dont la puissance redoutable emporte chaque jour tant d'entre nous aux limites du sublime ou de la démence: la puissance maternelle. Oui, les plus fortes, les plus lucides, les plus diplômées d'entre nous, ce ne sont pas les coups de butoir répétés de la contraction qui nous font trembler lorsque les yeux grands ouverts, la raison et la volonté tendues à l'extrême, nous mettons consciemment bas un petit d'homme, mais la certitude intraduisible d'être le lieu d'une investiture sacrée de la Vie. Celles qui, dans le silence des nuits, ont mille fois ressenti, au premier vagissement du nouveau-né, le gonflement rapide et brûlant de la montée laiteuse, savent cela: qu'une libération de la femme qui ne les assumerait pas tout entières, corps et âmes, avec cette option instinctive et redoutable pour la Vie qui loge, échappant à toute conscience, au plus profond d'elles-mêmes, serait un cadeau empoisonné dont elles feraient un jour les frais. Vieille sagesse atavique dont l'origine se perd dans la nuit des temps et qui, depuis Hippocrate et les Juifs anciens, interdisait de jamais porter atteinte au fruit mystérieux de la femme, à la chair de sa chair.

Pourtant ce pas, portées par la vague irrésistible du **Women Lib** américain, on m'affirme de partout que les Québécoises s'apprêtent à le franchir rapidement. Qu'il en va de leur libération. Que les lois ne sont là que pour épouser les fluctuations de la sensibilité morale des peuples et pour s'y ajuster à mesure que celle-ci croît ou se dégrade. Qu'il ne reste aux humanistes, aux coeurs sensibles, aux idéalistes, aux rêveurs de tout acabit qu'à se réunir sur les traces du vieux Russell ou du vieil Huxley en des simulacres de tribunaux de la conscience universelle.

Oui, rapidement nous aurons une telle loi en y mettant la pression nécessaire: d'ores et déjà on la sent sourdre de tou-

tes parts. Si rapidement, me dit-on, que nous irons vraisemblablement la chercher toute faite à Albany, *ready-mix from USA* comme si souvent nos gâteaux, nos robes, nos loisirs, nos automobiles, nos gadgets, notre maladresse en amour et en amitié... Si rapidement que pas un de nos chefs politiques, pas même notre cher Lévesque, ne s'est demandé auparavant à quoi pouvait bien ressembler cette femme québécoise à libérer, en quoi les valeurs de sa fécondité et les conditions de son bonheur pouvaient différer de celles de Mrs. Smith ou de Miss Gallagher? Comme si nous avions poussé en une nuit comme des champignons sans identité sur cet asphalte nord-américain et qu'il ne nous restait dans les veines, le cœur et la peau, aucune souvenance, aucune hérédité de ces rurales françaises qui nous ont engendrées dans l'indescriptible nuit de la misère et de l'endurance pour contrer le destin d'un peuple condamné. Non, ce ne sont pas seulement pour les croyantes que le visage de l'espérance revêt les traits d'un enfant: mais aussi, d'habitude, pour toutes les petites nations comme la nôtre, traquées, cernées et revanchardes.

La libération des Québécoises via USA, comme mon vieux chromosome normand s'en méfie! Non, ce n'est pas du côté de ces puissantes matriarches enrichies par l'infarctus précoce des chefs d'entreprise et entre les mains desquelles reposent déjà plus de 30% des capitaux de l'industrie de guerre du Vietnam que j'ai envie d'aller demander le prix exact d'un enfant québécois à naître, ni encore moins la recette du bonheur... Moins évoluées les latines? Peut-être. On les dit pourtant mieux douées que d'autres pour l'amour... Serait-ce que l'amour distrahit de la liberté?

Oui, peut-être les femmes qui ont vraiment été aimées ont-elles passé leur vie à confondre les deux, étrange myopie du bonheur... à combien d'entre nous la caresse émerveillée et attentive de l'homme aimé, épiait à travers la peau tendue la douce saillie d'un petit coude, la rondeur passagère d'une tête, a-t-elle suffi à faire oublier que l'enfant, à l'origine, s'était imposé en intrus? Pourvu qu'on nous aime, il nous est naturel comme la respiration de laisser vivre et de faire vivre: une plante étiolée qu'on rafraîchit, le petit chat errant qu'on retape d'une bolée chaude, l'oiseau tombé du nid que les enfants nous ramènent transi de l'école. Et cette vie menue, innocente qui se cramponne aveuglément au creux de nos entrailles, il serait *naturel* qu'on nous proposât de

nous l'arracher? Peut-être... mais pour en arriver là, faudrait-il avoir tout connu des certitudes du rejet, du mépris que notre condition de femme enceinte inspire, avoir atteint les limites insupportables de la solitude et du dénuement. Ou pire encore: être droguées dans notre conscience de femmes comme ces héroïnes automatisées du **MEILLEUR DES MONDES** d'Aldous Huxley, dont les enfants étaient conçus en éprouvettes et les sentiments télécommandés par ordinateur.

Mais sans doute qu'assumer dans l'accueil, le respect et la tendresse fraternelle la femme enceinte quelle qu'elle soit, pourvoir à tous ses besoins médicaux, psychologiques et sociaux, l'éduquer vraiment à la planification familiale, assumer pleinement aussi le nouveau citoyen qu'elle porte, sans doute la note de tout cela est-elle trop élevée pour nos sociétés dites évoluées? Tellement plus rapide, économique et sans bavures, la super-clinique aux sept cents avortements hebdomadaires. Car pour les gouvernements, en définitive, l'avortement, comme tous les autres problèmes, n'est qu'une question politique et économique parmi d'autres...

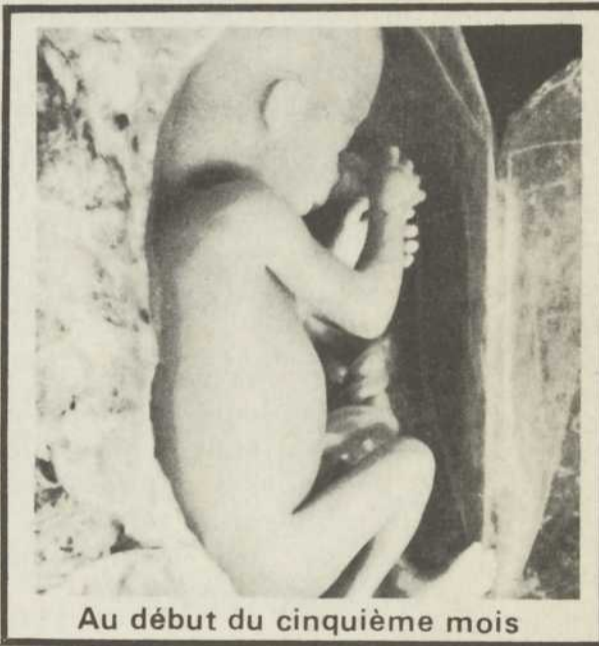
Mais la femme, quand ces tristes héritiers de Freud auront bien fini de la déculpabiliser, de l'extirper de *ses ténèbres religieux ou naturistes*, quand ils en auront fait l'Apprentie-sorcière des sources de la Vie, quand elle rira bien de cet *amas insignifiant de cellules* que le monde voudrait encore appeler son fils, alors où irons-nous pour supporter de vivre, chercher l'image d'un amour qu'on puisse rêver inconditionnel? Et les valeurs absolues qui puissent justifier encore cette femme de s'élever à bon droit contre ces autres formes de violence qui s'appellent guerre, torture, exploitation, servitude ou terrorisme?

Lorsque Jünger rappelle à l'EXPRESS la vision que Nietzsche prophétisait du *dernier homme*... *satisfait, travaillant peu, jouissant de ses facilités techniques, simplifiant tout sans métaphysique aucune*, mes craintes rejoignent les siennes et je ne pense pas que cette appréhension soit le lot exclusif des *pieuses ouailles de Paul VI*, comme le reportage de **Format 60** et la propagande canadienne actuelle veulent bien le laisser croire.

Car moi qui professe pourtant cette foi catholique, ce ne sont pas les encycliques qui lient mon jugement (Dieu sait

avec quelle vigueur nous avons, à **MAINTENANT**, combattu les positions d'HUMANAE VITAE touchant la contraception). Si la foi intervient dans cette vision que j'ai de ma nature de femme, ce n'est pas pour la transformer, mais pour l'éclairer, l'humaniser avec une force plus grande: la force de l'Espérance.

Depuis que l'Incarnation s'est réalisée, quelque part en Judée sous le règne de Tibère, je ne puis plus écrire avec Simone de Beauvoir *qu'enfanter ne sert qu'à accroître le nombre des êtres qui sont sur la terre sans signification*. Depuis que le salut des hommes s'est fait Amour, je crois que chaque enfant, en Jésus et depuis Jésus, naît avec sa part de rédemption enfermée dans ses petits poings fermés. Et nous qui, après Marie, acceptons de l'enfanter, nous savons que cette part échappe à nos pronostics et à nos tentatives d'évaluations. Nous sommes dans la joie de savoir qu'elle nous dépassera...



Au début du cinquième mois

Je me soucie peu de savoir quel sort les disciples de Bultmann ont bien pu faire à ce doux Mystère de la Visitation car, fût-il un mythe, nous savons depuis Jung que les mythes sont souvent tellement plus vrais que l'Histoire! Ce que je sais, c'est que l'apôtre brûlant de foi qui l'a conçu a confié à deux femmes enceintes le soin de proclamer les premières que, sur terre, le salut du monde s'est fait chair... Jésus-embryon, Jésus-foetus qui fait tressaillir d'allégresse Elizabeth et Marie, c'est toi que j'honore, que je vénère, que je salue dans la grossesse humaine qui prolonge ta Rédemption. C'est pour toi que je tremble aussi qu'on ne veuille plus te connaître sous ton beau nom d'Homme, qu'on désespère enfin d'aménager ce monde pour que chaque femme y soit enfin capable de chanter librement son Magnificat. ●

LES PROCÈS "DITS" POLITIQUES AU QUÉBEC

Au début de février, au beau milieu de la *guérilla judiciaire* — selon le mot de Jean-Claude Leclerc du DEVOIR — un nombre de plus en plus grand de gens étaient devenus perplexes, pour ne pas dire plus, devant la sorte de comédie judiciaire à laquelle nous assistions: les uns préoccupés surtout de la *discréditation* graduelle de l'appareil judiciaire au Québec, causée à la fois par ses propres failles et par la *guérilla* des présumés felquistes; les autres préoccupés surtout de la diminution sérieuse des garanties d'un jugement juste et équitable pour les accusés, étant donné le caractère politique évident des procès et leur énorme publicité.

De toute manière, cette situation inquiétante requérait qu'on l'envisage sérieusement et sereinement. Ce qui fut tenté lors d'une table-ronde à laquelle prirent part: MM. José M. RICO et Denis SZABO, professeurs au département de Criminologie de l'Université de Montréal; MM. Jacques BELLEMARE et Adrian POPOVICI, avocats et professeurs à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal; M. Daniel LATOUCHE, professeur au département de Science politique de l'Université McGill, et le professeur Frank R. SCOTT de McGill.

La plupart des participants s'entendirent au départ pour circonscrire leurs échanges autour de l'appareil judiciaire, à savoir s'il était encore adéquat par rapport aux procès *dits* politiques en cours. Avec comme résultat que le gros de la table-ronde porta sur le problème de la tenue de procès par jury vraiment impartiaux pour les accusés présumément felquistes.

La publication *littérale* des résultats de la table-ronde s'avéra une entreprise pratiquement impossible pour des raisons d'abord d'ordre technique. Aussi fut-il décidé d'inviter chacun des participants à rédiger un court texte en réponse à deux questions qui voulaient élargir quelque peu le débat:

- a) *les interrogations, soucis et inquiétudes que suscite la tenue des procès en cours,*
- et b) *les réformes et moyens à adopter pour sortir de l'impasse actuelle.*

Trois textes furent rédigés dont celui de Me Bellemare à partir de ses interventions mêmes au cours de la table-ronde. Les autres participants, faute de temps, ne purent le faire. Nous tenons ici à les remercier tous pour leur précieux concours puisque c'est bien la table-ronde qui fut l'amorce des trois textes suivants.

LA REDACTION

Cet article, ainsi que les autres qui l'accompagnent, est avant tout le constat d'un échec. A l'origine MAINTENANT devait publier les résultats d'une table-ronde entre les divers auteurs. Mais il fallut vite se rendre à l'évidence que les élocubrations verbales des cinq participants, fidèlement enregistrées sur ruban magnétique, ne faisaient que refléter, sans l'éclairer, la confusion qui règne partout au Québec sur ce sujet. Afin probablement d'habiller cette confusion nous avons, une fois de plus, eu recours au texte écrit. Le fait que les mots soient écrits plutôt que parlés ajoute sans doute à leur pouvoir mystificateur.

On nous a demandé de traiter de deux questions: (a) les interrogations, soucis et inquiétudes que suscitent en nous la tenue des procès des présumés felquistes, et (b) les réformes et moyens dont nous suggérons l'adoption pour mettre un terme à cette situation de *guérilla judiciaire*. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit là de deux questions à la fois controversées, académiques et fort intéressantes. Malheureusement pas plus que lors du panel, je n'ai de réponses précises à apporter. Pour un soi-disant *intellectuel de gauche* dont le métier est précisément de jongler avec les mots, il y a quelque chose d'inquiétant dans cette impossibilité à discourir. C'est un peu comme si un menuisier découvrait tout-à-coup qu'il ne sait plus comment s'y prendre pour enfoncer un clou. Certes il existe plusieurs façons de se sortir de cette impasse. Prétexter par exemple le caractère complexe, récent et hautement émotif de ces questions. Mais cela n'explique rien, du moins dans mon cas. Après seulement quelques minutes de réflexion et me souvenant de l'observation de maître Bellemare sur la disparition progressive de l'honnêteté intellectuelle au Québec, j'en suis arrivé au diagnostic suivant. Si je n'ai rien de concret à suggérer, c'est tout simplement que ces deux questions m'apparaissent comme autant de non-questions et me laissent complètement indifférent. En d'autres termes, la tenue de procès politiques ne soulève en moi aucune interrogation morale, sauf celle, très

POURQUOI LE PROCESSUS JUDICIAIRE NE FONCTIONNE PLUS

PAR DANIEL LATOUCHE

Université McGill



“Je ne peux condamner le “système” comme vicié dans ses fondements et en même temps feindre la surprise, la colère et la tristesse devant le fonctionnement de ce système.”

concrète, de savoir qui, du juge ou des accusés, du système ou des contestataires va l'emporter. Bien avant que le procès des cinq ne débute j'avais déjà décidé du parti à appuyer. A moins d'aveux complets et libres de leur part, je ne crois pas devoir modifier mon opinion. Sur cet aspect donc, j'ai pour l'instant

l'esprit complètement fermé. Je ne prétends plus à l'objectivité, mais j'affirme mon droit au parti-pris.

Il serait malhonnête de ma part de jouer à l'indignation devant les tactiques des juges, procureurs et ministres de la justice quand je suis déjà convaincu de leur intention d'avoir recours à tous les trucs du métier, et quiconque a surveillé Perry Mason sait bien comme ils sont nombreux, pour neutraliser ceux-là qui contestent de façon trop efficace les bases d'une certaine démocratie bourgeoise. Un minimum de cohérence intellectuelle me force à conclure que je ne peux condamner le système comme vicié dans ses fondements et en même temps feindre la surprise, la colère et la tristesse devant le fonctionnement même de ce système. On ne peut reprocher à ce dernier d'être inhumain et de s'indigner ensuite de son manque de générosité.

De quel droit d'autre part pourrais-je déplorer l'utilisation par les accusés de la tactique de la guérilla judiciaire? Quand on risque cinq ans de prison, on a le droit de se défendre de la façon que l'on juge la plus appropriée. Comment les accuser de politiser des procès que l'on a délibérément voulu politiques par la nature des accusations?

D'ailleurs je suis persuadé, jusqu'à preuve du contraire, que le recours à une telle tactique est un instrument de défense efficace et qu'il nous empêche tous d'oublier la véritable nature de l'appareil judiciaire québécois.

Avec quelle facilité reproche-t-on aux accusés de se servir pour assurer leur défense de lois et de procédures dont ils mettent en doute, en d'autres temps et d'autres lieux, le bien fondé. Il s'agit dans leur cas d'une question de légitime défense dont l'alternative est l'auto-immolation consécutive à une politique de silence. On ne peut reprocher aux accusés leur rejet du système et en même temps les accuser de ne pas en respecter les règles de fair-play.

Même en m'y efforçant, je n'arrive pas à m'inquiéter de cette prétendue dégradation récente du processus judiciaire québécois. Il n'y a pas et il n'y a jamais eu de problème de la justice au Québec. Vouloir voir les choses dans cette optique c'est se condamner d'avance au piétinement des analyses réformistes de partisanerie politique. Voir dans la justice québécoise un problème de compétence de juges et de procédures archaïques, c'est tomber dans le piège de l'analyse intellectuelle. Espérer que des juges vont faire preuve de grandeur d'âme en présidant à l'écroulement du système, c'est se leurrer. Si le processus judiciaire ne fonctionne plus au Québec, ce n'est pas parce que les juges sont nommés par l'autorité politique, que les femmes ne peuvent être jurées ou que l'outrage au tribunal existe toujours, mais parce que le Québec est une société colonisée et aliénée. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à examiner nos propres attitudes depuis cinq mois. Notre système judiciaire ne peut être que le reflet de cette société québécoise au sein de laquelle il est chargé de maintenir l'ordre et la justice. Il est illusoire d'espérer maintenir la sérénité du processus juridique alors que ce dernier doit subir les contrecoups d'un appareil politique évidemment dépassé par les événements. Certes on pourrait souhaiter pouvoir compter sur des juges plus impartiaux, des avocats moins politisés, ou même sur un tribunal international pour juger des crimes contre l'Etat, mais de telles réformes n'auraient en aucun cas, empêché l'arrestation de 450 Québécois. ●

UN TEST DE VÉRITÉ POUR NOTRE SYSTÈME JUDICIAIRE

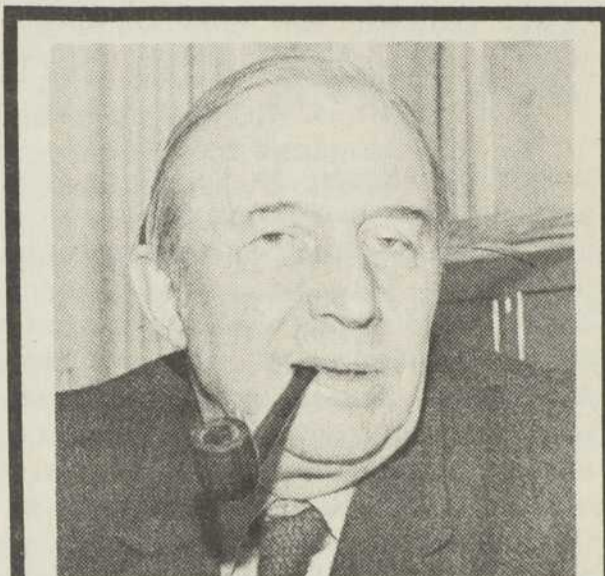
par le PROFESSEUR FRANK R. SCOTT
Université McGill

La crise provoquée par le FLQ entre maintenant dans sa quatrième étape. D'abord, il y a sept ans déjà, des attentats à la bombe et des vols de banque; puis les enlèvements et l'assassinat d'octobre; enfin la Loi des mesures de guerre et la poursuite des coupables. Et maintenant des procès, où nous constatons tous combien il est difficile de démontrer la culpabilité d'une quarantaine de suspects, par la voie des tribunaux ordinaires avec les procédures habituelles du procès par jury. Les douze personnes qui décideront finalement de la culpabilité ou de l'innocence de chaque accusé sont choisies parmi les citoyens de Montréal et constituent en quelque sorte notre *tribunal du peuple*. Car ce sont elles qui rendront jugement, non le juge. Lui, il préside le procès, reçoit les pièces au dossier, et après le verdict prononce la sentence. Mais c'est au jury de décider de la culpabilité ou de l'innocence.

Cette forme de procès a subi le test de plusieurs siècles de conflits sociaux beaucoup plus graves que ceux que nous traversons au Québec. Chaque étape de la procédure a été prévue pour assurer qu'un innocent ne pourra être trouvé coupable. L'individu est à ce point protégé que les exigences de la société semblent souvent mises de côté. Il est essentiel que les meurtriers de M. Laporte et tous ceux qui les ont aidés et supportés soient traduits en justice et condamnés à la suite d'un procès honnête. Les ravisseurs de M. Cross ont déjà été punis par l'exil. C'est maintenant au tour des autres.

Déjà pour quelques-uns des accusés la tactique consiste à transporter la guérilla dans l'enceinte de la Cour. Ils espèrent conduire l'administration de la justice dans une impasse. De toute évidence ils ne veulent pas que le public se rende compte que la justice est possible dans le système actuel.

Pour ma part ce qui m'inquiète le plus dans cette situation, c'est que les juges aient à faire face à une tâche presque impossible. Nous n'avions encore jamais



“L’attitude propre qui convient aux juges est faite à la fois de contenance calme et de fermeté raisonnable. C’est, d’après ce que je peux voir, la procédure qui est suivie présentement.”

vu des accusés s'adonner de façon systématique à la guérilla judiciaire dans nos cours criminelles, même si nous avons pu en voir des signes avant-coureurs dans quelques procès l'automne dernier. Qu'est-ce que doit faire le Juge? S'il utilise son pouvoir de punir pour mépris de cour — ce qu'il a vraiment le droit de faire — il risque de paraître partial à l'endroit de l'accusé; s'il permet à ces tactiques de guérilla de continuer il livre au ridicule toute la procédure. C'est précisément le résultat que le FLQ désire le plus.

Une chose est certaine. On peut au moins éviter les scènes disgracieuses qui ont eu lieu à Chicago où les accusés ont été baillonnés et attachés à leur chaise. On peut tenir l'accusé à l'écart de la Cour en appliquant une procédure exceptionnelle prévue par le code criminel. C'est regrettable, mais préférable à la guérilla judiciaire. Jusqu'à maintenant les juges, et c'est parfaitement compréhensible, ont beaucoup hésité à utiliser cette procédure pour préserver l'ordre dans la salle d'audience.

Si l'accusé est chassé de la Cour, il ne peut plus continuer à se défendre lui-même. Cela peut sembler une injustice. Mais s'il choisit d'être son propre avocat, il doit se conduire à la manière d'un avocat. Il ne peut être à la fois avocat de la défense et propagandiste politique. Il doit faciliter la poursuite du travail de la Cour et non pas y faire obstruction. Son droit à l'auto-défense est subordonné à une conduite acceptable. S'il abuse de son privilège, il perd son droit. La Cour aurait alors le devoir d'assigner un membre du Barreau pour le défendre.

Certaines personnes sont inquiètes à la suite de la publicité qui a précédé le procès des frères Rose: elles prétendent qu'aucun jury dans ces conditions ne peut être impartial. Il faut bien admettre que les photographies des journaux montrant les accusés en train de sortir de leur cachette souterraine semblent plaider en faveur d'une culpabilité évidente. Le Canada entier a vu ces photos. Si bien que le même problème d'impartialité existerait si le procès avait lieu ailleurs qu'à Montréal. De fait, Paul Rose a demandé d'être libéré parce que, dit-il, tout le monde le pensait coupable! Mais ce qu'on oublie souvent c'est que le jury doit seulement décider si la police a une preuve suffisante pour démontrer la culpabilité de l'accusé devant la Cour. Chaque juré doit être impartial en jugeant la preuve et doit acquitter l'accusé s'il la juge insuffisante, indépendamment de ses soupçons personnels. On serait devant un drôle de système judiciaire, si l'accusé ne pouvait être jugé parce que tout le monde l'aurait vu commettre le crime.

L'attitude propre qui convient aux juges est faite à la fois de contenance calme et de fermeté raisonnable. C'est, d'après ce que je peux voir, la procédure qui est suivie présentement. Certaines décisions de certains juges peuvent être contestées et nous pouvons difficilement nous attendre à ce que tous les juges échappent à la critique. On pourra toujours en appeler d'une mauvaise sentence pour outrage au Tribunal.

Si vous étiez juré... PARTIAL OU IMPARTIAL?

PAR JACQUES BELLEMARE
professeur et avocat
Université de Montréal

Nos juges font sûrement montre d'une grande clémence à l'égard des gens qui manifestent à l'extérieur de la salle d'audience lorsqu'un procès se déroule. Il s'agit là aussi d'un mépris de Cour car le but d'une manifestation est de substituer la pression populaire à l'impartialité judiciaire. La justice ne serait pas mieux administrée dans la rue que dans la Cour. Le procès populaire est une façon de faire bien connue dans toutes les dictatures: il ne devrait pas être permis ici.

Les cas judiciaires particulièrement difficiles et importants ont une portée éducative pour le grand public. Tous les citoyens scrutent alors attentivement le système judiciaire. On remet en question les règlements vétustes et on en propose de nouveaux. Cependant cette expérience sera sans effet sur les révolutionnaires du FLQ car, selon eux, l'ordre établi est totalement injuste par définition et ne peut être réformé sans que **tout** le système soit d'abord détruit puis reconstruit. Beaucoup de gens, cependant, savent très bien que cinquante ans après la révolution russe, le droit de critiquer les gouvernants et leurs politiques est, de loin, bien moins protégé en Russie et dans ses pays satellites qu'il ne l'est au Canada. Ces gens-là voudront que cela continue de la même manière. Des changements surviendront, comme par exemple la présence de femmes sur les jurys au Québec, mais la conception même d'un procès équitable pour tout accusé, présumé innocent jusqu'à ce que reconnu coupable par un jury formé de personnes choisies dans la population, et jugé dans une Cour présidée par un juge libre et à l'abri de toute menace de violence, est une conception qui s'appuie solidement sur l'histoire, la logique et le sens inné de justice chez tout homme libre. ●

J'aimerais dire au départ que l'institution du procès par jury pour juger des actes criminels m'apparaît toujours comme la meilleure forme de procès instituée jusqu'à nos jours.

Qu'en est-il concrètement du procès par jury dans notre système judiciaire? Dans le droit anglo-américain, ce qu'on demande aux jurés c'est de juger les faits; c'est de déterminer sur la base des faits rapportés et appréciés la culpabilité ou la non culpabilité de l'accusé, compte tenu des instructions comprises dans l'adresse du juge.

On ne leur demande pas d'interpréter la loi; à telle enseigne que si on avait par hypothèse, dans un procès, d'une part, un jury composé de juristes éminents et, d'autre part, un juge qui serait, disons, moins éminent, la loi obligerait ces jurés à suivre l'avis du juge en matière de droit. Les jurés sont donc appelés à juger les faits indépendamment de l'appréciation personnelle du juge.

Les jurés ne doivent pas juger autrement. Ils ont devant eux un accusé et un acte d'accusation. Il ne s'agit pas pour eux de porter un jugement de valeur idéologique mais simplement de savoir si, suivant la procédure et les règles de preuve observées, tel accusé a commis ou non l'acte criminel reproché. Il est important de noter que les jurés n'ont pas à rendre la sentence pour laquelle la loi s'en remet à la discrétion du juge. Voilà dans notre système juridique la fonction du jury.

La grande valeur de cette forme de procès tient au fait que l'accusé est jugé par 12 citoyens choisis au hasard parmi toute une population (malheureusement tronquée de sa moitié féminine puisque aux termes de la loi provinciale des jurés les femmes ne peuvent être *jurés*) appartenant aux milieux sociaux les plus divers. En effet, au point de départ, le shérif chargé de dresser la liste des *appelés* ne se dit pas: *nous allons prendre des avocats, des médecins, ou des plombiers, ou des électriciens*. Non, par toute une procédure qui comprend l'apport du rôle d'évaluation des



“Comment allons-nous faire pour juger équitablement un individu qui est accusé, par exemple, de conspiration séditeuse et qui va faire passer dans son procès..., tout un contenu émotif et idéologique?”

municipalités, des tirages au sort, etc... on arrive à dresser une liste de jurés éventuels. En outre, dans notre système judiciaire, l'accusé a toutes les possibilités de récuser pour cause ou de façon péremptoire les jurés à qui il veut faire quelques reproches.

Il me semble cependant que dans la conjoncture actuelle, au Québec, une question pratique doit se poser: comment pouvons-nous former un jury qui sans qu'il soit imbécile, idiot ou ignorant, n'aura pas à toutes fins pratiques des préjugés certains à l'endroit de l'accusé, à cause de la publicité énorme faite par les media d'information autour de l'accusé ou de l'acte criminel? Voilà la question. Avec comme conséquence, me semble-t-il, qu'à l'heure actuelle nous sommes acculés à exiger un peu trop de *qualités*



de la part des jurés afin de s'assurer de leur impartialité, surtout dans les procès en cours, *dits* politiques.

Nous sommes en quelque sorte dans une impasse, enfermés dans un dilemme: des jurés surhumains, ou bien des jurés plus ou moins partiaux.

Voilà la question qu'on peut soulever présentement. Elle ne met pas en cause la valeur intrinsèque du procès par jurés. Car même en '71, pour les actes criminels ordinaires qui ne sont pas des actes criminels *dits* politiques, le jury m'apparaît encore comme la forme de procès la plus satisfaisante. Pour ma part, cela me plaît, d'une façon générale, qu'au terme d'un procès par jury douze individus qui n'ont pas à justifier leur verdict le rendent. En dernière analyse, je trouve cela sain que douze personnes prises de toutes les parties de la société et qui n'ont pas de compte à nous rendre nous disent — de façon sous-entendue à nous juristes —: *Un instant! Votre affaire, c'est magnifique, vous avez prouvé l'accusation tel que le requiert le Code, mais, nous, on ne marche pas, on ne va pas jusque-là, et en raison du pouvoir à nous conféré, on ne vous dit même pas nos raisons pour lesquelles on acquitte l'accusé*. Somme toute, c'est la société, l'ensemble des citoyens qui par la voix des jurés vient de rendre son jugement.

Mais, comment allons-nous faire pour juger équitablement un individu qui est accusé, par exemple, de conspiration séditeuse et qui va faire passer dans son procès, inévitablement et par la force des choses, tout un contenu émotif et idéologique? Il faut bien convenir que cela constitue un problème drôlement compliqué, qui soulève bien des questions, voire des inquiétudes!

Pour ma part, depuis un mois et demi environ je m'inquiète à ce sujet et je me pose des questions. Des questions non pas tant à propos des directives elles-mêmes données par nos juges de la Cour supérieure sur le choix des jurés, mais plutôt à propos de cette manière

sensiblement nouvelle de considérer le problème de la sélection des jurés. Jusqu'à il y a un mois et demi environ on pouvait, dans nos districts judiciaires au Québec, essayer tout au moins de récuser pour cause des jurés, essayer de connaître ce qu'ils avaient au fond de l'esprit ou derrière la tête, essayer de savoir de quelle façon ils pouvaient être préjugés à l'endroit d'un accusé, de quelle façon ils considéraient un acte criminel donné. Mais depuis, on s'aperçoit que nos juges — nouvelle tendance! — ont décidé de ne pas permettre cette *ouverture de questions*. Avec comme conséquence possible, par exemple, que soient mis en présence dans un procès d'une part, un juré qui aurait une option politique absolument et farouchement fédéraliste, et d'autre part, un individu qui aurait une option absolument et farouchement indépendantiste, et qui serait accusé d'un crime de sédition à l'encontre d'un pays ou d'un Etat dans lequel il ne croit plus. Dans cette hypothèse qui est loin, je pense, d'être invraisemblable, comment ce juré-là pourra-t-il juger cet accusé-là? Voilà une question que je me pose. Je me dis: peut-être faudrait-il avoir un tribunal de première instance, qui serait composé de 3 juges seulement, ou de 3 juges et 5 jurés? Je me pose la question. Encore une fois, je crois et je veux défendre vigoureusement notre système par jurés pour les délits *dits* ordinaires, de droit commun. Mais je m'interroge depuis quelque temps et je m'inquiète de cette guérilla à laquelle nous assistons.

On m'objectera peut-être qu'on ne voit pas du tout comment l'*option fédéraliste* peut intervenir dans la question de *la preuve suivant les faits* qui est l'objet même sur lequel doit porter l'attention du juré. Je concède volontiers que l'option fédéraliste ne devrait pas pouvoir changer un fait dans la preuve et je suis prêt à admettre en toute hypothèse qu'un juré vraiment capable d'impartialité, sans trop de préjugés et ayant sérieusement conscience de son rôle, ne devrait pas avoir d'opinions déformées ou faussées du fait qu'il est *fédéraliste* et l'accusé *séparatiste*.

Mais cela convenu, la question demeure: est-ce qu'il n'y a pas plus d'inquiétude à avoir d'un mauvais verdict dans une cause de ce genre que dans celle d'un crime ordinaire de droit commun?

Pour mieux m'expliquer je prendrai un exemple bien concret. En matière de délit sexuel, les accusés de viol il y a une vingtaine d'années étaient beaucoup plus facilement trouvés coupables qu'aujourd'hui. C'est dire qu'en ce domaine les idées ont énormément évolué depuis deux décades et que les jurés qui en général évoluent un peu plus lentement que les idées vont continuer encore d'évoluer sur cette question. Mais, parallèlement, sommes-nous en mesure d'affirmer aujourd'hui, après la Crise d'Octobre au Québec, qu'en matière par exemple, de crime de conspiration de sédition, nos jurés vont être en général aussi facilement prêts à évoluer avec les idées politiques de l'heure?

De toute façon le problème de l'impartialité des jurés n'est pas près d'être réglé et je l'ai soulevé parce qu'il mérite d'être étudié sérieusement et en profondeur. Non pas tant, encore une fois, en regard du mode lui-même du procès par jury, mais en regard de sa composition: comment le former, le sélectionner et le contrôler? Ce problème m'apparaît capital en rapport avec les procès *dits* politiques en cours. ●

PHOTOS: James Gauthier

L'EXEMPLE DES FRANCO-ONTARIENS

QUAND LE FRANÇAIS NE SERT PLUS À GRAND-CHOSE...

par JULES TESSIER

Parler des Franco-Ontariens aux Québécois, c'est un peu aller à rebours de l'histoire, c'est les reporter à une époque pas si lointaine, cependant, où les *minorités* arrivaient à faire entendre leurs clameurs jusqu'à la *province-mère*. L'Évangéline de Moncton, annuellement, annonçait sa disparition imminente, et pendant que les Franco-Manitobains gémissaient sous le poids de la *double-taxation*, le collège Matthieu de Gravelbourg, tout en agonisant, trouvait encore la force d'appeler au secours. On ne parle plus beaucoup des francophones d'outre-frontière au Québec, et pour cause: on a assez de problèmes chez-soi sans se charger de ceux des autres.

La leçon des Franco-Ontariens

Et pourtant, il pourrait être utile aux Québécois de voir un peu la situation des Franco-Ontariens, le plus important groupe de langue française à se retrouver à l'intérieur d'une même province, en dehors du Québec. On avait l'habitude de penser que l'assimilation était le sort réservé aux *minorités*, mais on sait maintenant que les Québécois ne sont pas immunisés contre ce mal: ils s'assimilent eux aussi, et même *à une allure folle* selon certains, surtout depuis la grâce du bill 63. Il y a bien d'autres facteurs susceptibles d'entamer le sentiment de sécurité que conférerait la citoyenneté québécoise, mais si l'assimilation a été retenue, c'est qu'il s'agit d'un phénomène particulièrement insidieux, souvent imperceptible, mais dont les conséquences, à long terme, sont presque toujours désastreuses. Et c'est ici que les Franco-Ontariens peuvent deve-



Quand la langue
devient du folklore

nir nos précurseurs. Leur situation actuelle constitue une espèce d'anticipation de ce que pourrait devenir un Québec qui, après analyse lucide de sa situation, aurait négligé de prendre les mesures nécessaires pour conserver son identité.

Le Québec vu de l'Ontario

Avant de parler de la situation des Franco-Ontariens, il serait bon de jeter un coup d'oeil sur l'influence que le Québec des années '60 a pu avoir chez eux. La révolution tranquille, la turbulence de la Belle Province ont déjà rendu de grands services aux Franco-Ontariens. Ainsi, le français était autrefois considéré comme langue moderne dans les écoles de la province, au même titre que l'espagnol, l'italien ou l'allemand. Maintenant, la distinction est nette entre le français qui est la langue seconde, et les autres langues dites *modernes*. Il faut cependant noter que cette ambiguïté n'a pas été levée partout au Canada, et en Saskatchewan, par exemple, les *Franco*s en sont arrivés à un tel degré d'aliénation qu'ils quémandent encore du français en faisant cause commune avec les Ukrainiens ou les Allemands qui demandent les mêmes droits pour leur langue nationale.

Les largesses récentes du gouvernement de Toronto ne sont pas étrangères à la situation du Québec d'après 1960. Les lois scolaires ont été *assainies* en 1968. On ne ménage pas les subventions aux groupements et associations francophones de toutes sortes, et le gouvernement provincial a même payé la

note d'une commission d'enquête qui, en janvier 1969, déposait un rapport sur la situation culturelle des Franco-Ontariens.

Quant aux francophones eux-mêmes, si l'on excepte la masse des indifférents, et bien qu'il soit difficile de prendre le pouls d'une population aussi dispersée, on peut quand même arriver à distinguer deux catégories principales. Il y a d'abord ceux qui ne pardonnent pas au Québec ses tentations séparatistes. Ce sont souvent des descendants de ces vieux lutteurs qui se sont battus pour obtenir des lois scolaires moins injustes, et ils ont l'impression d'avoir été lâchés par une province qui naguère les épaulait d'une aide morale tout au moins. En retour, ils adoptent une attitude vaguement hostile et déclarent, par exemple, ne rien devoir au Québec qui ne les a jamais vraiment aidés. Ils parlent avec consternation de la crise de St-Léonard qui leur a fait honte... Et on se fait rabrouer si on risque un timide commentaire à l'effet que des St-Léonard, ils en ont eu à la douzaine au cours de leur histoire: encore maintenant, à Sturgeon Falls, dans le nord de la province, ville à 80 pour cent francophone, on n'a pu obtenir d'école française l'automne dernier, malgré des pétitions et des manifestations, parce que la ville est la créature d'une entreprise qui n'entend pas céder à cette demande déraisonnable, et les parents francophones sont exposés à perdre leur emploi s'ils lèvent la voix. Non, ces gens ont été formés à l'école de la revendication patiente et de la soumission, et ils trouvent odieux qu'on ose faire subir aux anglophones, ne serait-ce qu'une fois, ce qu'ils ont enduré depuis toujours. Ils se gardent bien d'ailleurs de mettre le cas de Sturgeon Falls sous le nez de ceux qui font encore tout un battage publicitaire autour de l'affaire St-Léonard: il ne faut pas rendre le mal pour le mal!

D'autre part, il y a ceux qui se rendent compte que la fin de la grande noirceur, au Québec, a certainement contribué au dégel printanier dont jouissent enfin les Franco-Ontariens. Ils savent que le sort culturel de la communauté franco-ontarienne est lié à l'avenir de la culture française au Québec. Certains vont plus loin, tel ce haut fonctionnaire du ministère de l'éducation, d'une largeur de vue admira-

ble, qui déclarait l'autre jour: ... *Lorsque le Québec aura mis de l'ordre dans sa maison, si c'est dans le sens d'une consolidation de la culture française, quel que soit son statut alors, ce ne pourra être que bénéfique aux Franco-Ontariens.* Monsieur Gérard Gilbert, directeur associé de la section française à l'OISE (Ontario Institute for Studies in Education), n'y va pas par quatre chemins et affirme: *Le français a de l'avenir au Canada s'il y a un jour un Etat français, le Québec.*

En Ontario, le français ne sert à rien

Selon l'article de Vincent Prince, paru dans le DEVOIR du 30 décembre 1970, au recensement de 1961, on dénombrait en Ontario 357,273 personnes d'origine française (sur un total de 647,941) qui avaient gardé leur langue maternelle, d'où un taux d'anglicisation de 44,9 pour cent (1). Et chez les jeunes nés à partir de 1956, le taux d'assimilation est de 49 pour cent (2).

On peut chercher à expliquer ces pertes énormes par toutes sortes de facteurs, tels l'urbanisation rapide de la province, des lois scolaires iniques, l'apathie des francophones eux-mêmes, etc... Mais la cause fondamentale qui a poussé tant de Franco-Ontariens dans un processus d'acculturation (3) dont le dernier stade est la perte de la langue, a été formulé d'une façon fort juste par Rémy de Gourmont: *Une langue n'a d'autre raison de vie que son utilité. Diminuer l'utilité d'une langue, c'est diminuer ses droits à la vie (4).* A quoi sert donc la langue française, en Ontario, dès qu'on sort du foyer ou de ces îlots artificiels que sont l'église et l'école françaises? A rien. Dans cette province, l'anglais est la langue des affaires, du travail, des communications, et ce ne sont pas les districts bilingues du gouvernement fédéral qui vont mettre fin à cette omniprésence de l'anglais.

Au fait, ces districts bilingues — dont 50 pour cent seront au Québec — en plus de susciter toutes sortes de controverses, sont des créations coûteuses et à peu près inutiles. Le francophone, à

l'extérieur du Québec, apprend tout de suite que se servir de sa langue dans la vie publique, c'est se vouer à d'infinies frustrations, et même les plus coriaces, après un certain temps, de guerre lasse, ravalent leur fierté et ne pensent plus à se servir du français, même si un immense panneau, à la porte d'un édifice fédéral, promet qu'on arrivera à vous dénicher un fonctionnaire parlant français.

Alors qu'hier encore on faisait la sourde oreille aux demandes bien légitimes des *Francos*, lorsqu'on ne leur disait pas carrément de retourner dans la Belle Province s'ils voulaient avoir du français, et tout cela avec l'assentiment tacite du gouvernement fédéral qui n'aurait pas levé le petit doigt pour leur venir en aide, voilà que soudain, sous le coup d'un subit sentiment de justice on promet aux *minorités* que leur langue aura désormais un statut officiel, et qui plus est, sera mise sur le même pied que l'anglais: ô magnanimité, quand tu nous tiens! On peut se douter que ce revirement est dû à l'impatience des Québécois qui veulent rendre le français utile, au moins sur leur territoire, et on espère les calmer en leur faisant croire qu'un jour ils pourront se sentir chez eux d'un bout à l'autre du Canada. Et il s'en trouve pour croire que les Québécois vont gober pareille fumisterie.

Donc, l'inutilité à peu près absolue de la langue française serait la première cause de l'assimilation des Franco-Ontariens, et les autres circonstances, politiques, démographiques ou autres n'auraient fait qu'accélérer le processus d'acculturation linguistique. Des professeurs d'université, venus de France pour enseigner le français, après quatre ou cinq ans de séjour en Ontario, se plaignent que leur langue commence à être endommagée, et combien de fois n'ai-je entendu moi-même de ces gens employer d'abord un terme anglais et chercher ensuite la traduction avec embarras, voire même utiliser des *structures anglaises* qui se glissaient insidieusement dans leurs constructions de phrases. Si des gens formés à bonne école et dont la principale préoccupation est de transmettre leur idiome maternel, ne peuvent résister à la poussée de l'anglais qui les pénètre lorsqu'ils ont quitté leur salle de cours,

comment reprocher à des Franco-Ontariens de n'avoir pas tenu le coup ou d'en être venus à parler une langue réduite à un assemblage de mots plus ou moins français, accordés selon les règles de la syntaxe anglaise.

Le ridicule tue vraiment

Leur langue maternelle trouve si peu d'emploi dans le quotidien qu'on aboutit parfois à des situations absurdes. C'est ainsi qu'à la fin de janvier se tenait à Toronto un *mini-cours sur la méthode de recherche pédagogique* destiné aux enseignants des écoles **françaises** de la province. Or, quelques exposés furent donnés en **anglais**, et l'un de ces conférenciers était un *Franco* du nom de Turgeon, et après quelques mots en français, il s'excusa et débita le reste de sa conférence en anglais, manifestement plus à l'aise dans cette langue. Durant la période des questions qui suivit, ces professeurs s'exprimèrent en anglais, sachant que c'est encore le moyen le plus sûr d'être compris de tous, même si on discute de la façon d'enseigner le français...

Si par hasard cet article tombait sous les yeux d'un Franco-Ontarien, et au cas où il se sentirait vexé à la lecture de ces lignes, je lui dis tout de suite de ne pas s'en faire, car dans la province voisine, ce foyer de culture française, on est presque arrivé au même degré de ridicule. Ainsi le premier ministre du Québec après avoir essuyé un camouflet de la part de la G.M., à la suite de sa *politique d'incitation*, s'est rendu à Montréal féliciter la Power Corporation d'avoir eu la gentillesse de négocier en français avec les employés de la PRESSE, le plus grand quotidien français d'Amérique! (5).

Au Québec, le français ne sert pas à grand-chose

Dans la Belle Province aussi on s'urbanise et on s'achemine vers une société dite *tertiaire*, caractérisée par l'utilisation croissante de la communication

écrite et parlée. Or, au Québec même, c'est presque exclusivement l'anglais qui est utilisé à ce niveau, et si on cède au chantage d'une compagnie Dupont ou d'un Arnold Hart, on condamne, à toutes fins pratiques, un nombre toujours croissant de Québécois à laisser leur français à la maison lorsqu'ils partent travailler en anglais — et on sait qu'une langue confinée au foyer, qu'on ne traîne pas avec soi au bureau, s'étirole et meurt — ou encore, alternative peu réjouissante s'il en est une, on arrivera à conserver le français au Québec en cantonnant la population francophone dans les secteurs *primaires* et *secondaires*, en faisant d'elle un prolétariat ouvrier à perpétuité.

On aurait tort de prendre à la légère le cri d'alarme lancé par l'Association québécoise des professeurs de français, car on y dénonce tout simplement le même mal qui a amené, chez tant de Franco-Ontariens, la détérioration puis la disparition de leur langue: son inutilité dans la vie de tous les jours. **Que peut-il rester de vie française quand on parle anglais au travail, quand on lit en anglais au retour du travail, quand on écoute la radio ou la télévision anglaise le soir à la maison? Une langue qui n'est pas une langue de communication est appelée à disparaître. Elle n'a plus d'assises (6).**

Ceux qui seraient tentés de hausser les épaules en se disant qu'il s'agit d'exagérations d'intellectuels, esthètes et perfectionnistes à leurs heures, ceux-là feraient bien d'aller méditer un peu sur la rive ouest de la rivière Outaouais. On peut encore sourire avec indulgence et penser qu'il y a là une coulèuvre un peu grosse à avaler, puisqu'on ne peut comparer la situation des Québécois, immensément majoritaires chez-eux, organisés, structurés, encadrés, avec celle d'une poignée de Franco-Ontariens qui viennent tout juste d'obtenir des lois scolaires à peu près équitables. L'Ontario offre sans doute un grossissement, une amplification du phénomène d'acculturation en cours au Québec, mais c'est le même mal qui ronge ces deux sociétés. A lui seul, le pauvre statut dévolu au français constitue un cancer qui, en y mettant le temps nécessaire, arrivera à miner et saper le château fort québécois.

S'en remettre aux institutions et aux structures en place? **Notre parlement québécois:** souvenons-nous que ce rempart, cette forteresse en laquelle nous avons mis nos espoirs a basculé en l'espace d'une nuit à cause d'une *insurrection appréhendée*. **Nos universités:** n'oublions pas que l'université McGill annonçait cette année que jamais dans son histoire elle n'avait eu autant d'étudiants canadiens-français inscrits chez-elle. **Notre appareil judiciaire:** oublions-le!

Le temps presse

Nous n'avons pas le choix, il faut continuer par tous les moyens à faire pression pour obtenir une **véritable** politique linguistique donnant au Français la place qui lui revient au Québec. Il faut faire vite, car des facteurs bien connus accélèrent singulièrement l'affaiblissement de la communauté francophone, au Québec même: les immigrants qui s'assimilent aux anglophones, précisément à cause de l'inutilité du français; le faible taux de natalité des Québécois; une économie qui ne peut être redressée par le gouvernement de Québec parce qu'il n'a pas les pouvoirs nécessaires; la migration des Québécois qui, en arrivant en Ontario, s'empressent d'aller inscrire leurs enfants au High School anglais (7); l'incroyable bill 63 dont on cherche en vain pareil exemple de *hara-kiri* dans l'histoire des peuples, etc...

Il ne faut pas se faire d'illusions parce qu'on vit au Québec. C'est peut-être le plus grand service que le chanoine Groulx, à la fin de sa vie, aura rendu à son "*petit peuple*", en lui rappelant que la pérennité ne lui était pas assurée et qu'il ne devait pas rejeter, a priori, comme impossible et impensable l'hypothèse de sa disparition totale. L'Ontario qui a réussi à avaler plus de 40 pour cent de sa population francophone constitue un laboratoire pour le Québec. Bien sûr la différence de situation a joué le rôle d'un catalyseur et le processus de désintégration est plus rapide et beaucoup plus avancé en Ontario qu'au Québec, mais la formule de base est la même: **l'inutilité conférée au français.**

Si on ne prend pas les moyens pour redresser cette situation autrement que

par de timides incitations ou de dégradantes primes, dans un avenir rapproché, les francophones seront minoritaires à Montréal. Et alors commencera un nouveau chapitre de l'histoire du Québec, qu'il faudra intituler avec courage, pour se punir — dérisoirement — d'en avoir tant manqué avant: *Le commencement de la fin...* ●

PHOTO: Lise Nantel

BIBLIOGRAPHIE

- 1—Vincent Prince, "L'avenir du français au Canada et au Québec", p. A-15.
- 2—**Rapport du comité franco-ontarien d'enquête culturelle** (Rapport St-Denis), Ottawa, 1969, p. 41.
- 3—"acculturation": processus d'adaptation à un groupe social.
- 4—Rémy de Gourmont, **Esthétique de la langue française**, Paris, 1938, p. 48.
- 5—cf. **Le Devoir**, 23 janvier 1971, p. 4: "La visite d'Etat".
- 6—Association québécoise des professeurs de français. **Le livre noir**, Montréal, 1971, p. 15.
- 7—cf. **Globe and Mail**, Nov. 16th 1970, p. 7: "Etienne Brule school has recruiting woes". L'article commence ainsi: Metropolitan Toronto's only French language high school is having trouble recruiting children of families recently arrived from Quebec.

Le "rapport St-Denis" fait allusion à la même situation. En parlant de l'immigration québécoise: "Ces nouveaux Franco-Ontariens s'intègrent difficilement à la minorité ontarienne. D'une part, ils n'ont pas vécu les luttes scolaires; d'autre part, ils ne sont pas venus en Ontario pour survivre comme francophones, mais très souvent pour s'intégrer rapidement, quitte à s'assimiler à la communauté anglophone." p. 32.

HISTOIRE D'AMOUR.

PERFORMANCES POUR PROFESSIONNELS

La toute nouvelle sedan 304 et la nouvelle 504 plus puissante vous offrent des performances incomparables à un prix des plus avantageux.

Jugez-en par leurs caractéristiques:

- Freins à disques servo-assistés
- Pneus à carcasse radiale
- Suspension indépendante sur les quatre roues
- Traction avant, ou traction conventionnelle
- 4 vitesses synchronisées avec levier au plancher (304)
- Boîte automatique 3 vitesses en option (504)
- Traitement antirouille par électrophorèse
- Aménagements de luxe à épais capitonnage
- Toit ouvrant (504)
- Pare-chocs et garnitures en acier inoxydable et bien d'autres attraits. Venez vous en rendre compte.



LES SEDANS PEUGEOT 304 et 504

VOYEZ LE CONCESSIONNAIRE
LE PLUS PRES DE CHEZ VOUS.

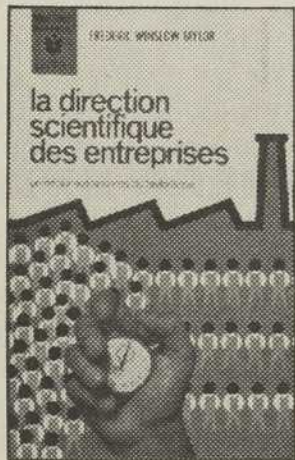
 **PEUGEOT 504
304**

la programmation au service de l'entreprise

L'ordinateur devient un luxe inutile si ses utilisateurs — les dirigeants et les cadres de l'entreprise — ne connaissent ni les possibilités de la machine, ni l'essentiel des procédés qui interviennent dans l'élaboration raisonnée des programmes. La qualité de la programmation dépend aussi bien de

la formation du personnel en général que des consignes de travail données par le programmeur. Chacun lira avec profit ce qui est dit dans ce livre des calculs numérique et logique, des tables de décision, de l'agencement du fichier, de la tabulation, de la fusion et de la ventilation, du tri, etc.

déjà parus dans marabout service série économie



gratuitement : sur simple demande à l'adresse ci-dessous, vous recevrez régulièrement le Magazine illustré en couleurs et le catalogue général.
Distributeur général pour les Amériques :
KASAN Ltée-226 Est, Christophe Colomb, QUEBEC P.Q.



marabout

EN VENTE PARTOUT A PRIX POPULAIRES

KAMOURASKA: UNE HISTOIRE D'AMOUR ET DE MORT

par RICHARD GAY

Lire **KAMOURASKA**, c'est se laisser emporter par un délire nerveux qui fouille la mémoire à travers les rêves et les cauchemars. Ce délire, puissant comme une vague de fond, c'est celui d'une femme qui veille près du lit où son mari va mourir. Par les spirales du souvenir, Elisabeth, sage et calme en apparence, reconstruit sa jeunesse passionnée, une époque beaucoup moins calme et beaucoup moins sage qui gronde encore au fond de son cerveau et la fait vibrer de tout son être. Comme chez Proust, la mémoire est à la source de ce nouveau roman d'Anne Hébert. En effet, dans chaque chapitre, *le temps retrouvé s'ouvre les veines* et un sang noir de passé déferle sur les pages. Mais il faut voir comment ce voyage, tout intérieur qu'il est, prend une forme presque sensuelle. Rien d'intellectualisant ici, rien d'intellectualisé non plus. Tout est viscéral. Elisabeth *fouille, tâtonne, tend les bras* pour trouver sa jeunesse au fond des ténèbres. Selon elle, *la mémoire se cultive comme une terre* et c'est bien là ce qu'elle fait. Et elle le fait avec d'autant plus d'ardeur, que pour elle *la vraie vie est ailleurs: j'ai l'air d'évoquer des esprits et pourtant c'est la vie même que je cherche; il s'agit de la possession de ma vie réelle*. Elisabeth, un peu comme la Madame Bovary de Flaubert, s'approche souvent d'une fenêtre, son visage frôle les jalousies, cherchant à fuir le présent pour se perdre, disponible et attentive, dans un monologue intérieur frémissant: *oui, oui, je suis folle. C'est cela la folie, se laisser emporter par un rêve; le laisser croître en toute liberté, exubérant, envahissant*.

KAMOURASKA, c'est ce rêve du passé qui s'élabore par secousses et ébranle le lecteur. Celui-ci sent peu à peu que sa lecture devient aventure, une aventure dangereuse, car il court, page après page, dans un labyrinthe. A la source de ce labyrinthe, Elisabeth et le rêve de sa mémoire bousculant le temps et l'espace... Hantée, elle repasse sa

jeunesse, se voit la vivre intensément et, grâce à son délire intérieur, s'infiltrer dans la pensée des hommes et des femmes qui ont entouré son passé. Ainsi Elisabeth voit le devenir de son destin antérieur et comment tous y ont participé. En fait, dans ce travail tendu de la mémoire, tous les personnages apparaissent parfaitement conscients du futur et savent *la suite de l'histoire*.

Quel passé retrouvé?

Mais quelle est cette histoire? De qui est fait ce passé retrouvé? Tout se passe au XIX siècle. Elisabeth se rappelle d'abord son mariage avec Antoine Tassy, seigneur de Kamouraska, comment elle fit sa connaissance dans une partie de chasse et comment Antoine l'avait tout de suite invitée à traverser le petit bois de pin. Quelques instants plus tard: *sortant du marais, les joues rouges de froid, les boucles en désordre, toute crottée, tenant par la main un beau, grand, gros garçon... Dès le lendemain, il demande ma main. Par l'entremise de Mme Cazeau qui fait une longue visite à ma mère — Très bon parti. Vieille famille. Deux cents cinquante arpents de terre et de bois. Plus les îles, en face de la seigneurie. Une saline. Une boulangerie. Un quai. Un manoir de pierre construit sur le cap. De bonne famille, mais un voyou quand même* pensait Elisabeth qui, malgré tout, devient sa femme.

Tout est amour dans ce passé retrouvé, c'est *l'unique vie de ce monde*. En effet, Elisabeth, très vite déçue par Antoine, sera bientôt subjuguée par le docteur Georges Nelson. Et ensemble, ils vont imaginer et réaliser un crime, le meurtre d'Antoine, pour qu'Elisabeth retrouve une vie qu'elle veut *vivre à tout prix*. Ainsi la mémoire hantée qui est au point de départ du roman mêle les forces contradictoires. Elisabeth, plongée au fond de ses souvenirs, ne dit-elle pas: *je suis l'amour. L'amour et la vie. La vie et la*

mort. Je veux vivre. Je veux que tu (Georges Nelson) vives. Qu'Antoine meure donc et qu'on n'en parle plus.

Le meurtre est donc là, brutalement présent, le désir voluptueux du meurtre comme un *prolongement suprême de l'amour*. Oui, **KAMOURASKA** c'est une *belle histoire d'amour et de mort*. Les deux sont liés comme par nature. Elisabeth, attendant le retour de Georges parti tuer Antoine, ne formule-t-elle pas les pensées suivantes: *que tu laves tes mains pleines de sang et reviennes vers moi. Ton beau visage vainqueur de la mort, éclatant de joie sauvage. Comme je t'aime et te désire ainsi. Mais avant il te faudra dépasser la limite de tes forces. Cet absolu qui te ronge, fais-le passer dans le crime et le sang.*

"Dans un tourbillon de neige"

Ce crime d'amour et la volonté qui l'a proposé se confondent à toutes sortes de présences. La plus importante est sans doute la neige. La première phrase du roman recouvre dans ce sens toute sa portée significative: *L'été passa entier...* L'aventure vécue par Elisabeth et le docteur Nelson constitue en effet un *nauffrage sur un dangereux chemin de neige*. Ces plaines neigeuses que Georges Nelson traverse sur sa route meurtrière qui va de Sorel à Kamouraska Elisabeth les porte en elle, au fond de son cœur et de son drame où elle se débat *dans un tourbillon de neige*. Le **TORRENT** d'Anne Hébert devient ici tourbillon de froid, de vent et de neige.

Sur la neige blanche, dans le vent blanc circule le noir du crime: *Noir sur blanc. Barbe, cheveux, yeux, cœur (Ha! surtout le cœur), noir, noir, noir, le cheval et le traîneau*. L'opposition plongeant au plus profond de l'inconscient collectif est constamment renouvelée et confère au

**envoyez
votre formule
d'abonnement
aujourd'hui**

Je désire recevoir MAINTENANT à partir du mois de _____

Je choisis un abonnement: ordinaire \$7. étudiant \$5. de soutien \$10.

J'inclus la somme de _____

nom: _____

adresse: _____

Maintenant

2715, Chemin Côte
Sainte-Catherine
Montréal 250
(514) 739-2758

cit une facture presque mythique. En
fet, Elisabeth, dans ses souvenirs déli-
nts, revient très souvent sur l'allure
pire de son amant parti tuer son mari:
ceinture brûlée, son manteau d'étoffe,
son pays, son petit capuchon noir, sa
casquette garnie de fourrure, son cheval
noir et son sleigh américain, les robes de
son doublées de rouge. Ce rouge, ce
ra plus tard un rouge effrayant, celui
sang qui s'étale et gèle sur la neige
blanche.

à tout cela se mêle une fureur, celle de
tempête de neige, mais surtout celle
de la tempête intérieure qui a pensé le
crime et l'exécute frénétiquement. Son
nant engagé sur la route du meurtre,
Elisabeth prie: *que le poids de notre*
projet te soit léger. Se change en flamme
noire, te protège et te soutienne, tout au
long du voyage... Ce n'est qu'une idée
de rallumer sans cesse, comme un
pare dans la tempête. Notre fureur.

Elisabeth, dans son rêve, se souvient de
tout: le crime, ses moindres détails et
surtout l'horreur et l'angoisse qui suivi-
rent. L'angoisse qui devait la séparer
irremédiablement de Georges, l'angoisse
qui la poursuit encore beaucoup plus
tard, au pied du lit de son second mari,
la forçant à se rappeler de Kamouraska
le d'un certain 31 janvier 1839, malgré
sa volonté de *fixer le masque de l'inno-*
cence sur les os de sa face.

Le style d'Anne Hébert

En fait, si l'histoire intéresse c'est surtout
à cause du style d'Anne Hébert. Ici, le style
est l'intrigue. On remarque tout d'abord
les différents niveaux du récit: l'auteur
écrit Elisabeth, celle-ci se parle, puis se
souvient: *je dis je et je suis une autre.*
Tout cela se fusionne et forme un récit
romanesque captivant par son dyna-
misme interne.

Les phrases sont courtes, souvent très
brièves. Quelques mots, un point, quel-

ques autres, un autre point. Les chapitres
ne s'étendent souvent que sur quatre ou
cinq pages. Tout est bref, haché, lancé.
Lorsqu'Elisabeth dit: *je suis précipitée*
dans le temps. A la vitesse même de la
parole, c'est aussi Anne Hébert qui parle.
Ce roman, c'est une série de traits, d'i-
mages rapides et à travers cet impres-
sionnisme vibrant l'oeuvre apparait et
parle.

Mais cette rapidité déconcertante des
images qui filent n'empêche en rien la
précision psychologique; au contraire, le
rythme haché semble y participer. Anne
Hébert va très loin dans l'analyse des
sentiments et de leur complexité.

Enfin comment ne pas voir la synthèse
que l'auteur réalise entre la nature et les
passions. Ici le paysage est beaucoup
plus qu'un décor, il participe directement
au drame. En effet, le drame est violent
dans la mesure où il transparait à travers
la violence même de la nature et des
paysages québécois. L'équation est d'ail-
leurs précisée par Elisabeth elle-même:
j'habite la fièvre et la démence, comme
mon pays natal. Et c'est parce qu'il y a là
une célébration de la nature d'ici, mêlée
à une libération intense d'images mûries
par Anne Hébert, que ce roman bascule
dans la poésie.

HEBERT, Anne, KAMOURASKA,
Paris, Seuil, 1970, 250 pages.

MT - - 6546-129
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
1700, RUE ST-DENIS
MONTREAL 129 QUE

LA DÉROUTE DE L'ESPOIR

L'autorité ne se soutient pas, ne peut plus désormais se soutenir si elle n'apporte un espoir. Le monde, le Québec, deviennent rapidement ingouvernables, et c'est un aveuglement propre aux hommes *pratiques* et à presque tous ceux qui disposent de quelque pouvoir ou d'une large audience de s'obstiner à parler d'ordre alors qu'il faudrait inaugurer le temps nouveau de la lumière. La grande impuissance et le grand égarement de notre époque sont des effets, non pas d'un recul dans la déraison, mais de la déroute de l'espoir. Vous ne retrouverez plus que fort difficilement le chemin, car, si loin que vous regardiez, politiciens, calculateurs, hommes d'ordre, il n'y a pas, dans votre vision, la lueur d'une révélation.

Police. Ordre. Répression. Loi. Logique. Plans. Organisation. Vues de l'esprit. Erreur. Erreur sans fond.

Vous gouvernez, — vous en rendez-vous compte? — Vous gouvernez, souvent sans le savoir, comme si vous chargiez contre l'espérance! Au Québec, un des refuges possibles de l'espoir, Dieu sait que nous le savons! On ne trouvera pas l'ordre. Il n'est pas là où on le cherche. En ce sens, l'ordre n'existe pas. C'est l'espoir qu'il faut chercher.

PIERRE VADEBONCOEUR

